



**CREAI Centre-Val de Loire**

**Rapport d'activité**

**Année 2016**

**Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations**

*en faveur des personnes en situation de vulnérabilité*

*35 avenue de Paris - 45000 ORLEANS - Tél. 02 38 74 56 00*

[www.creaicentre.org](http://www.creaicentre.org)



<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1 - L'ÉQUIPE DU CREAI AU 31 DECEMBRE 2016 .....</b>	<b>6</b>
<b>2 - LA VIE ASSOCIATIVE.....</b>	<b>8</b>
A) La Contribution Volontaire .....	8
B) Adhérents et contributeurs en chiffres .....	8
C) Les instances associatives .....	11
D) Des liens de proximité avec les acteurs de la région : les rencontres associatives .....	12
<b>3 - LE RESEAU DES CREAI ET L'ANCREAI .....</b>	<b>13</b>
<b>4 - L'ACTIVITE EN 2016, EN CHIFFRES ET EN THEMES.....</b>	<b>14</b>
<b>L'animation régionale et la concertation - Les groupes de travail départementaux et régionaux... 14</b>	
A) Les journées d'étude.....	14
B) Les groupes de travail .....	20
<b>Formations, conseils et accompagnements en intra - Formations inter .....</b>	<b>27</b>
A) Formations courtes réalisées en intra .....	30
B) Formations et accompagnements longs en intra réalisés en 2016 : .....	33
C) Analyse de pratiques.....	34
D) Formations inter-établissements.....	34
<b>Observation et études .....</b>	<b>37</b>
A) Etude sur les parcours des personnes avec autisme en région Centre-Val de Loire.....	38
B) Etude sur les SAMSAH.....	39
C) Etude relative au parcours de santé des personnes en situation de handicap .....	41
D) Réalisation d'un diagnostic : coopération entre secteurs psychiatrique et médico-social .....	43
E) Réalisation d'un diagnostic sur la scolarisation des enfants en situation de handicap .....	45
F) Etude relative à la population des majeurs protégés.....	47
G) Etude relative aux spécificités dans l'exercice de mesures de protection .....	49
H) Etude sur l'accompagnement des majeurs protégés avec handicap psychique .....	51
<b>5 - LES OUTILS DE COMMUNICATION .....</b>	<b>54</b>
A) Le site Internet.....	54
B) La newsletter.....	54
C) Une revue thématique en construction : "Traverses" .....	55
<b>6 - LES ARCHIVES .....</b>	<b>57</b>
Le traitement des archives du CREAI.....	57
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>58</b>

## INTRODUCTION

### Un travail de longue haleine depuis 2013 et un plan d'action 2016 qui ont porté leurs fruits en 2016

Grâce à la mobilisation des acteurs de la région, le Creai Centre-Val de Loire a pu, en 2016, déployer son activité de façon satisfaisante. Ainsi, l'année a-t-elle été marquée par la poursuite d'un soutien politique et financier des associations et des établissements et services au Creai, à travers de nouveaux adhérents et contributeurs et une augmentation de la ressource Adhésion/Contribution volontaire. L'accroissement de cette source de financement, progressif chaque année, est le reflet de l'attachement du secteur au Creai, comme il traduit un besoin d'accompagnement technique et clinique des équipes, dans un contexte de profondes mutations des modalités et pratiques d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Cette progression de la ressource Adhésion / Contribution Volontaire de près de 5 % par rapport à 2015 (et qui s'observe depuis 2013) constitue une très bonne nouvelle pour le Creai, comme elle traduit la vivacité du fait associatif, pourtant mis à rude épreuve dans un contexte de concurrence. Preuve en est du besoin toujours présent de se retrouver dans des organismes comme le Creai, pour porter les valeurs du travail social, tout en échangeant sur la façon d'appréhender, de façon constructive, les fortes évolutions actuelles qui vont impacter les modalités d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité à l'avenir, comme, par conséquent, les organisations institutionnelles et les pratiques professionnelles.

L'équipe du Creai et les administrateurs s'attachent à préserver et développer une dynamique de relations régulières et de proximité avec les responsables d'associations et les professionnels des structures, à travers les missions d'animation, de conseil, de formation, d'étude et d'observation, qui ont vu leur volume et leur intensité progresser également en 2016.

S'agissant des missions et activités du Creai, on peut mettre en avant plus particulièrement pour 2016 :

-  **Sur le plan national, la contribution à des études nationales, en lien avec le réseau des Creai et l'Ancreai, notamment la participation du CREA Centre-Val de Loire à l'étude nationale relative à la population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions.**
  
-  **Sur le plan régional et local, 2016 a vu l'animation de colloques, journées d'étude, conférences-débat thématiques, qui ont rassemblé au total 517 professionnels sur des thèmes et des publics variés** (ces animations sont constituées en fonction des besoins définis par les acteurs de terrain, à partir de la réflexion de comités de pilotage) :
  - Conférence « Art et Handicaps : Quel accès à la culture pour les personnes en situation de handicap ? » - 49 participants
  - Journée régionale ESAT ouverte aux IME « L'entrée en ESAT : Comment préparer et accompagner le passage des jeunes adultes vers les ESAT ? » - 95 participants
  - Journée départementale sur la coopération entre l'Education nationale et le secteur médico-social, à Chartres - 114 participants
  - Journée régionale Creai/Uriopss/Fnars sur les familles accueillies en CHRS - 85 participants
  - Journée régionale « Parcours et domicile : comment permettre et favoriser la vie à domicile pour les personnes en situation de handicap ? Comment favoriser les coopérations autour des SAMSAH ? » - 90 participants
  - Journée régionale Chefs de service : « La place du chef de service dans les équipes de direction : accompagnement des équipes dans le changement et conseil auprès des directions » - 49 participants

- Journée régionale Protection de l'enfance « (Dis) Continuités en Protection de l'Enfance : entre crise sociétale, précarisation des familles et accompagnement de l'enfant » - 35 participants
- ✚ **Une offre de formation continue, en direction des professionnels, qui a progressé de plus de 50% en 2016, après une année 2015 très difficile** pour la formation en général, et pour le Creai en particulier, avec l'impact de la réforme de la formation professionnelle et le statu quo des directions d'établissements et de services cette même année, dans l'attente de la signature d'un accord, arrivé seulement fin 2015, par les partenaires sociaux. **Ces formations portent sur des sujets liés à la clinique, à l'accompagnement, aux pratiques, à partir d'un catalogue de formation complet conçu et diffusé par le Creai.**
- ✚ **L'accompagnement des autorités publiques, des associations et des établissements et services publics et associatifs dans la réalisation d'études et de diagnostics de besoins territoriaux.** Avec, en 2016, une augmentation encore significative, de plus de 60%, des subventions consommées pour des travaux qui ont porté sur :
  - La coopération entre le champ des personnes âgées et handicapées et la psychiatrie sur le secteur Loire-Touraine
  - La scolarisation des enfants en situation de handicap en maternelle dans l'Indre
  - Les parcours des personnes avec autisme
  - Le handicap psychique des majeurs protégés
  - Les SAMSAH
- ✚ **La mise en place d'outils de communication propices à positionner le CREAI dans son rôle de porteur d'une parole sur le social et sur le travail social,** en capacité de fournir une information sur le secteur, sur la région, comme de valoriser les initiatives des établissements et des services, avec un travail réalisé en 2016, qui donnera lieu en 2017 à :
  - Un nouveau site Internet, avec notamment l'inscription en ligne pour les journées de formation et des cartographies liées aux études
  - Une revue thématique, dont le premier numéro portera sur la vulnérabilité.

Notre objectif de rencontre et de suivi de proximité des associations, des établissements et services s'est par ailleurs poursuivi avec une dizaine de ces rencontres, comme se sont consolidés nos travaux partenariaux avec la Fnars et l'Uriopss (animation sur les familles accueillies en CHRS, à la demande de la DRDJSCS), ou encore avec l'ITS, l'ERTS, la Fédération Autisme Centre, dans le cadre de la commission Formation du CTRA, Comité Technique Régional sur l'Autisme, qui donnera lieu en 2017 à un projet de formation régionale sur l'autisme, porté par l'ARS.

Proximité, territorialisation, adaptabilité, échanges et réflexion, voici quelques-uns des principes qui guident les actions du Creai, de ses administrateurs, de son équipe de permanents et des formateurs vacataires.

**Séverine Demoustier**  
**Directrice du Creai**

## 1 - L'EQUIPE DU CREAMI AU 31 DECEMBRE 2016

Le CREAMI mobilise une équipe technique permanente et fait appel à un « pool » de vacataires. L'année 2016 a vu :

- le départ de Laetitia Martineau, conseillère technique et celui de Lydie Pailly, secrétaire de direction ;

- l'arrivée de Mamy Raharijaona, assistante de direction.

### ✓ La composition de l'équipe permanente

Au 31 décembre 2016, elle rassemble :

- 1 poste de direction :
  - ➔ Séverine Demoustier, à 80 % (formation en sciences politiques)
- 1,7 poste d'assistantes :
  - ➔ Blandine Gaillard, assistante administrative, à 90 % (BTS Assistante de direction, DEUG LEA)
  - ➔ Mamy Raharijaona, assistante de direction à 80 % (maîtrise de droit privé)
- 1 poste de conseiller technique :
  - ➔ Christophe Lecomte, à 40% (éducateur spécialisé, DU Responsable de formation)
- 1 poste de chargée d'études :
  - ➔ Aurore Duquesne, à temps plein (démographe)

### ✓ Un réseau de personnes-ressources vacataires

Vacataires	Domaine(s) de compétence(s)	Thématiques de formation - Accompagnement
<b>Marie-Renée BAZIREAU</b>	Formatrice en IME, ESAT MAS Analyse de pratique	- Les écrits professionnels - Le référent du projet de la personne - La fonction de coordination - Bientraitance
<b>Jacki CHOPLIN</b>	Formateur ITS	- Ecrits professionnels - Droit des usagers - Référent projet de la personne - Bientraitance
<b>Jean-Marie MARTIN</b>	Formation : docteur en science de l'éducation et formation de psychanalyste / cadre de santé en établissement SM	- Analyse de pratiques

<p><b>Christine PRIZAC</b></p>	<p>Formatrice auprès des professionnels du médico-social sur les questions de vie affective et sexuelle</p> <p>Animatrice de groupe de paroles de personnes handicapées mentales et physiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vie affective et sexuelle</li> </ul>
<p><b>Caroline ROBICHON</b></p>	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>Formatrice en travail social</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bientraitance</li> <li>- Secret professionnel</li> <li>- Ecrits professionnels</li> </ul>
<p><b>Sophie RONCAY</b></p>	<p>Psychologue clinicienne</p> <p>Formatrice en travail social</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de pratiques</li> <li>- Le syndrome carenciel chez l'enfant</li> <li>- Le développement de l'enfant</li> </ul>
<p><b>Thierry TOURTE</b></p>	<p>Formateur en travail social</p> <p>Responsable de formations</p> <p>Docteur en sociologie du travail social</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecrits professionnels</li> <li>- Droit des usagers</li> <li>- Référent projet de la personne</li> <li>- Analyse de pratiques</li> <li>- Travail en réseau</li> <li>- « participation » des usagers dans les structures MS</li> </ul>

## 2 - LA VIE ASSOCIATIVE

Pour exercer au mieux ses missions, Le Creai a besoin du soutien et de l'expertise des acteurs du champ de l'action sociale et médico-sociale en région Centre-Val de Loire. Adhérer et contribuer au Creai, c'est contribuer à faire avancer les valeurs et les idées qui font la spécificité du secteur social et médico-social en région.

### A) La Contribution Volontaire

Véritable contribution de soutien, la Contribution Volontaire permet de **préserver ce qui anime le travail social** : la rencontre, l'élaboration collective. Elle participe à l'indépendance technique du Creai qui permet de maintenir un équilibre entre ses différentes ressources (Adhésion/Contribution volontaire ; Subventions ; Produits des prestations), garant de son indépendance. En retour, elle permet d'offrir des services à des tarifs préférentiels pour les contributeurs, et d'agir sur plusieurs plans :

- + bénéficier d'un service de conseil/accompagnement/formation inter et intra à des conditions privilégiées ;
- + participer à nos journées d'étude, colloques, conférences, à des tarifs réduits ;
- + participer à des réflexions contribuant à l'évolution des politiques publiques : les locaux du CREA Centre-Val de Loire sont un lieu d'information, de rencontres, d'échanges ;
- + permettre l'investissement dans une action militante pour construire le travail social de demain

**mais aussi :**

- + accéder gratuitement et de façon illimitée au service d'offres d'emploi ;
- + bénéficier de tarifs préférentiels pour la location de salles de réunion/formation du CREA, en centre-ville ;
- + diffuser vos informations et événements dans les pages de notre site Internet et être informé des actualités et informations régionales et nationales du secteur.

En 2016, et dans le prolongement de ce qui se déroule depuis 2013, le nombre d'adhérents et de contributeurs qui rejoignent le Creai a continué à progresser, comme le périmètre financier qu'ils représentent.

### B) Adhérents et contributeurs en chiffres

#### ✓ **Les adhérents :**

**En 2016, on compte 65 adhérents**, qui se répartissent de la manière suivante :

- 9 adhérents personnes physiques,
- 49 adhérents personnes morales, associations ou organismes publics gestionnaires d'un ou plusieurs établissements et services (contre 32 en 2015) représentant 107 établissements et services
- 7 adhérents personnes morales non gestionnaires.

Le montant des cotisations reste inchangé par rapport à l'année précédente :

QUALITE	MONTANT
Personne physique .....	15 €
Personne morale non gestionnaire ou sans siège .....	100 €*
Personne morale gestionnaire sans siège .....	200 €*
Personne morale gestionnaire avec siège .....	500 €

✓ Les contributeurs :

**Le nombre de contributeurs s'élève à 107 personnes morales.**

L'augmentation du nombre d'adhérents et de contributeurs, constatée depuis 2013, se poursuit.

► **en 2012**, le CREAI comptait **40 adhérents** (32 personnes morales) et **43 contributeurs** (dont 34 établissements et services associatifs contributeurs et 9 établissements publics).

► **en 2015**, il compte **57 adhérents** (dont 46 personnes morales), et **77 contributeurs**.

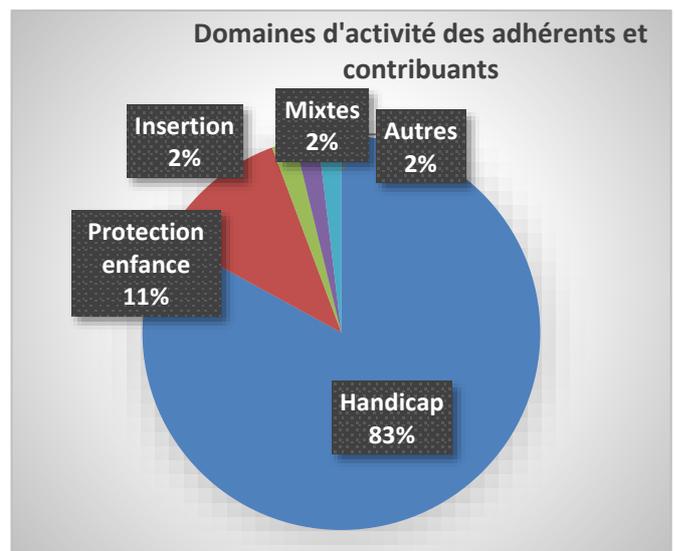
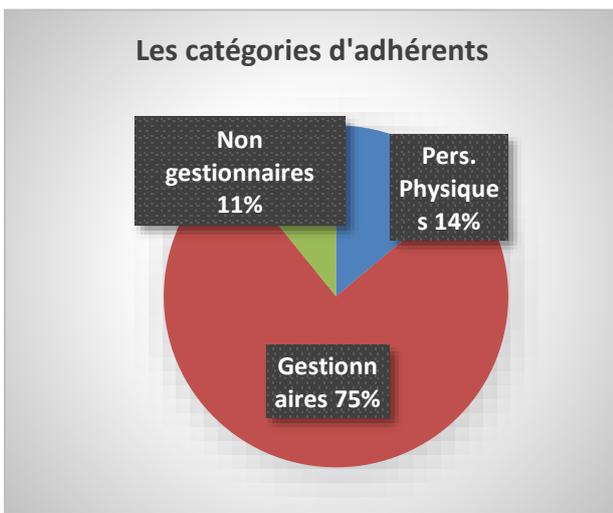
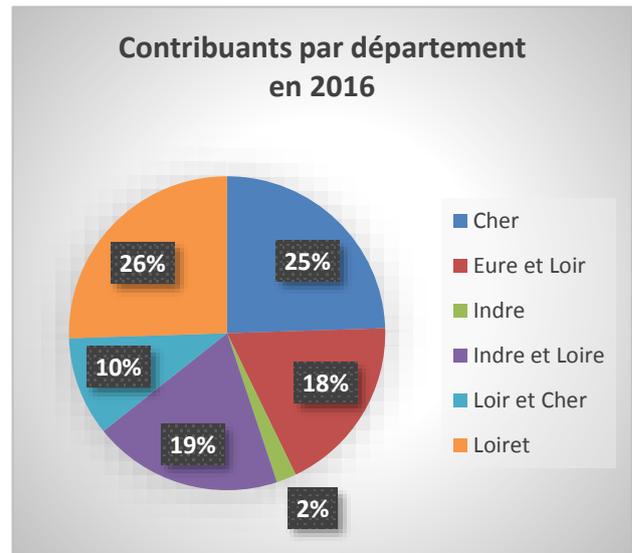
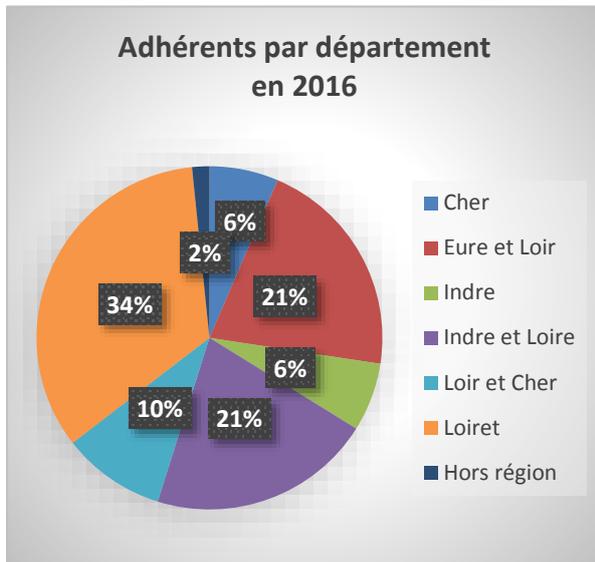
► **en 2016**, le CREAI totalise **65 adhérents** (dont 52 personnes morales) **et 107 contributeurs** (dont 11 nouveaux contributeurs par rapport à 2015).

Ces chiffres confirment l'élargissement de l'assise des adhérents et contributeurs ainsi qu'une augmentation du montant total de la ressource financière Adhésion / Contribution de près de 5 % par rapport à 2015.

Pour mémoire, pour ce calcul il a été adopté de retenir un indicateur lié à la dotation en personnels, car l'activité des CREAI est tournée vers les équipes (cadres et non cadres). L'indicateur qui reflète au plus juste la charge réelle des personnels est la base de la DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales).

**Mode de calcul de la Contribution Volontaire : XXX XXX € (DADS) x 0,0007 = XXXX €**

✓ **Quelques éléments d'infographie sur les adhérents et les contributeurs :**



## C) Les instances associatives

### ✓ Les membres du Bureau au 31 décembre 2016, élus par le Conseil d'Administration du 9 juin 2016

Président	<b>Monsieur Noël LE GOFF</b> Retraité, Directeur de l'ERTS-ARDEQAF (45) – Personne physique
Vice-Président	<b>Monsieur Claude LAIZE</b> Retraité, Directeur Général de l'Association Enfance & Pluriel (37) -Personne physique
Secrétaire Général	<b>Madame Anne-Cécile CHAPUIS</b> Retraîtée, Assistante sociale / Responsable formation (45) – Personne physique
Secrétaire Général adjoint	<b>Monsieur Michel DELAMARRE</b> Retraité, éducateur spécialisé – Administrateur ACESM (41)
Trésorier	<b>Monsieur Jean-Marc BOUCHARD</b> Retraité du secteur bancaire – personne physique
Trésorier Adjoint	<b>Monsieur Alain VERDEBOUT</b> Retraité, Délégué régional du GEPSO (41)
Membre	<b>Monsieur Jean-François CONNAN</b> Directeur de deux établissements pour jeunes en situation de handicap à Châteauneuf s/Loire (45)
Membre	<b>Monsieur Gilles GIBORY</b> Directeur de la MAS Handas APF à Lorris (45) – Personne physique

### ✓ Les réunions des instances associatives au cours de l'année 2016 :

8 réunions de Bureau	5 réunions du Conseil d'Administration	Assemblée Générale
21 janvier 31 mars 19 mai 9 juin 7 juillet 16 septembre 4 novembre 1 <sup>er</sup> décembre	21 janvier 31 mars 19 mai 9 juin 1 <sup>er</sup> décembre	19 mai

## D) Des liens de proximité avec les acteurs de la région : les rencontres associatives

Au cours de l'année 2016, le CREAMI a rencontré **10 associations et/ou établissements** de la région; ces rencontres associatives ont essentiellement pour but de "connaître et faire connaître" : d'une part le CREAMI présente ou rappelle ses missions, d'autre part les associations et/ou établissements lui décrivent leur fonctionnement et lui font part de leurs besoins en matière d'accompagnement, de formation et d'information.

C'est aussi l'occasion :

- de renforcer le CREAMI avec de nouveaux adhérents et contributeurs,
- de cultiver les liens avec d'actuels ou anciens adhérents et contributeurs.

**Récapitulatif des rencontres associatives de l'année 2016 réalisées par la Directrice, accompagnée parfois d'un membre du bureau :**

Date de rencontre	DEPT	NOM	ADHERENT/ CONTRIBUANT en 2016	DIRECTION	Membre du bureau présent
11/01/2016	28	<b>IME LES BOIS DU SEIGNEUR</b>	Contributeur	Mme Patricia CHAMPION	N. LE GOFF
19/01/2016	28	<b>FONDATION CH. DEBEAUSSE</b>	Adhérent	M. Cyril DELARUE	
07/03/2016	36	<b>ADIASEEA</b>	Ni Adhérent ni Contributeur	M. Nicolas BOIGEAUD	C. LAIZE
08/03/2016	45	<b>APAJH 45</b>	Adhérent et Contributeur	Mme Nathalie LATRE	
18/03/2016	36	<b>ATOUT BRENNE 36</b>	Ni Adhérent ni Contributeur	Mme Marie-Laure FEFEU	
14/04/2016	36	<b>PEP 36</b>	Ni Adhérent ni Contributeur	M. Tristan AYRAULT	
17/11/2016	41	<b>ITEP DE CERCAY</b>	Adhérent	M. Sofiane BAAZIZ	M. DELAMARRE
17/11/2016	41	<b>CENTRE DE RENCONTRE DES GENERATIONS</b>	Ni Adhérent ni Contributeur	Mme DOUMRO	
15/12/2016	37	<b>TRISOMIE 21-37</b>	Contributeur	Mme Véronique RONDARD	C. LAIZE

**Contacts en cours en 2017 :**

ADSEA 28 ; Trisomie 21 Eure-et-Loir (28) ; Institut André Beulé (28) ; Fondation Bellan (28) ; ITEP Moissons Nouvelles (36) ; ACOGEMAS (36) ; APAJH 36 ; EPD Blanche de Fontarce (36) ; APHP (41) ; Isambert Sagesse (45) ; AFPAL Les Cèdres (45) ; UGECAM (45)

### 3 - LE RESEAU DES CREAI ET L'ANCREAI

En 2016, le CREAI Centre-Val de Loire a participé à l'activité de la tête de réseau :

- **en assistant à l'Assemblée Générale** statutaire de l'ANCREAI du 22 mars 2016 et à l'Assemblée Générale d'automne du 16 novembre 2016 sur le thème de la gouvernance ;
- **en participant aux Journées Nationales SESSAD** à Montpellier, avec l'intervention de Séverine Demoustier, Directrice, en tant que rapporteur de l'atelier « Les collaborations internes au sein des SESSAD » ;
- **en assistant au séminaire national des directeurs et conseillers techniques** (Nancy, du 11 au 13 juillet 2016) : le séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques est un temps de formation croisée et de partage de réflexions et d'outils du réseau des CREAI. Depuis 4 ans, il se tient au cours de la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet. Son programme est élaboré en réunion des directeurs, à partir des besoins identifiés dans les CREAI.

Le séminaire a cette année réuni 45 participants : 13 directeurs et 32 conseillers techniques, issus de 13 CREAI. La thématique était la suivante : « Quels appuis techniques des équipes des CREAI à l'appropriation des nouvelles politiques sociales et de santé inclusives ? »

- **en contribuant aux études nationales :**

- **Etude relative à la population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions**

La proposition formulée par l'ANCREAI en réponse à l'appel d'offre de la DGCS publié fin 2015 a été retenue.

Les travaux relatifs à cette étude ont été conduits de janvier à décembre 2016. Ils ont associé onze CREAI dont trois font partie de l'équipe projet (Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, PACA et Corse), Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, **Centre-Val de Loire**, Ile-de-France, Normandie, Océan Indien, Pays-de-la-Loire.

Le livrable de l'étude a été remis le 7 mars 2017. Une publication et une valorisation seront réalisées en 2017.

- **Etat des lieux des dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux**

Dans la suite de l'étude sur les majeurs protégés, la DGCS a souhaité que l'ANCREAI réalise un état des lieux des dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux, et a apporté pour ce faire un financement en avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (30 000 €).

Les travaux relatifs à cette étude sont conduits pour une première partie du budget (13 175 euros), de décembre 2016 à mars 2017. Un rapport sera rédigé à partir des travaux suivants :

- Analyse comparée des rapports d'études régionaux relatifs aux tuteurs familiaux (5 CREAI : Bretagne, **Centre-Val de Loire**, Hauts de France, Normandie, Pays de la Loire ayant réalisé les études régionales sur les tuteurs familiaux),
- Analyse comparée des schémas régionaux de seconde génération MJPM sur les mesures familiales.
- Validation et propositions des cinq CREAI à partir du croisement des résultats de ces deux travaux.

Les deux premières analyses sont conduites par les CREAI **Centre-Val de Loire** et Hauts de France.

A l'issue de la remise de ce rapport, seront formulées des propositions d'investigations complémentaires qui seront discutées avec la DGCS, en fonction de ses priorités, à conduire par l'ANCREAI en 2017, sur le financement restant (16 825 €).

## 4 - L'ACTIVITE EN 2016, EN CHIFFRES ET EN THEMES

### L'animation régionale et la concertation - Les groupes de travail départementaux et régionaux

---

#### A) Les journées d'étude

- JOURNEE DEPARTEMENTALE DE RENCONTRE ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU MEDICO-SOCIAL d'EURE-ET-LOIR (28 septembre 2016 à CHARTRES)



**L'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap : vecteur de la coopération entre établissements et professionnels dans une logique de parcours et de dispositifs**

Cette journée était ouverte largement aux enseignants, enseignants spécialisés, psychologues et médecins scolaires, professionnels d'IME, IEM, ITEP, SESSAD, CAMSP, CMPP, hôpitaux de jour, professionnels libéraux, autorités publiques, MDPH, responsables associatifs et bénévoles, étudiants...

Suite à la journée régionale du 14 octobre organisée en partenariat entre le CREA, le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours et Pluriel Formation, qui a réuni des acteurs de l'Education Nationale et du secteur médico-social autour de la question de leur coopération dans une perspective d'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, nous proposons de poursuivre les réflexions issues des débats entre **institutions et professionnels d'Eure-et-Loir**.

L'inclusion scolaire, bien que prônée par la loi du 11 février 2005, reste encore à construire et à faire vivre, pour les professionnels des établissements médico-sociaux, de l'Education Nationale, les usagers et l'ensemble des partenaires investis autour de cette question. Cette loi pose aussi la nécessité de réfléchir désormais à partir d'une logique de parcours et non plus de filière, afin de recentrer les orientations sur les attentes et besoins des jeunes, et de leur permettre de naviguer entre les structures selon les offres de services leur permettant d'aller au bout de leur projet. De ce fait, cela modifie aussi les modalités de fonctionnement entre les différentes institutions et invite à penser le parcours du jeune *entre* les institutions et non au sein de l'institution. Cette nouvelle façon de penser le parcours de l'utilisateur, impose un changement de posture et de fonctionnement.

Mais qu'en est-il de l'inclusion aujourd'hui ? Quelles sont ces nouvelles façons d'envisager l'articulation entre le pédagogique et l'accompagnement médico-social ? Quelles sont les incidences sur le partenariat, les pratiques professionnelles, les institutions elles-mêmes ? L'inclusion vaut-elle pour tous ? Que signifie-t-elle concrètement pour chacun des acteurs (parents, enseignants, travailleurs sociaux) ?

A cela s'ajoutent des rapports dont le rapport Piveteau de 2014, qui va générer des modifications importantes dans les fonctionnements des établissements. Ce rapport s'attache notamment aux orientations MDPH, afin que ces dernières s'effectuent au regard des attentes des usagers et non plus seulement des places disponibles. Il met également en avant **la notion de co-responsabilité des acteurs dans le suivi des situations des enfants concernés**, comme la nécessité d'inventer de nouveaux modes d'accompagnement clinique. De ce fait, l'intégralité des fonctionnements est modifiée : de la procédure d'admission à la décision d'orientation, jusqu'aux modalités de financement, en passant par les modes d'accompagnement. Comment caractériser le public de manière suffisamment efficiente pour que les besoins de chacun, l'évolution des problématiques et les réponses apportées soient concordantes ? Comment le partenariat peut-il être investi pour compléter l'offre de service au besoin ? Quelles modifications vont intervenir sur les pratiques, les positionnements, les fonctionnements ?

Pour tenter de répondre à ces questions, le CREAI, l'Académie Orléans-Tours et Pluriel Formation Recherche ont souhaité poursuivre la réflexion au plus près des besoins de chacun, et ont proposé une journée d'échanges, pour avancer sur la question de l'inclusion scolaire et de la coopération. Où en sommes-nous dans ce département qui a historiquement une habitude de travail en commun entre le médico-social et l'Éducation nationale ? Quelles sont les expériences menées ? Quelles sont les perceptions des enseignants, des parents, des travailleurs sociaux sur ces enjeux ? Comment continuer à progresser, à mieux se connaître ? Telles sont les questions que nous avons abordées, en faisant la part belle aux expériences de terrain, à la confrontation de pratiques et d'avis, avec des espaces de convivialité, tout en s'inscrivant dans la continuité des réflexions qui ont émergé lors de la journée du 14 octobre 2015.

La journée a débuté par les interventions de M. Gelez, Délégué départemental de l'ARS, de M. De Costa, Conseiller pédagogique de la circonscription d'Orléans-Tours et de M. Sibel, Conseiller technique auprès de la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours et membre du Copil SESSAD du CREAI.

**Les participants se sont répartis en 2 ateliers** : le premier co-animé par Séverine Demoustier, Directrice du CREAI et Alain Delaubert, Directeur du SESSAD Départemental DI des PEP 28 et membre du Copil SESSAD du CREAI ; le second co-animé par Benjamine Weill, formatrice de Pluriel Formation Recherche et Serge Sibel, sur les thèmes suivants :

**Atelier 1 - De la filière au parcours** : le travail entre les institutions, vers une forme de désinstitutionnalisation des pratiques, de nouveaux modes de partenariat à construire et une logique de réseau à développer ? Avec les interventions de : Mmes Douchy et Pierre, MM. Derrien, Lecomte, Moreau et Zambon.

**Atelier 2 - La place des parents et la prise en compte du projet et des attentes parentales dans la construction du parcours de leur enfant** : quels changements de postures, de pratiques et de fonctionnement pour les professionnels et les institutions ? Avec les interventions de M. et Mme Bertolaccini (parents,) Mme Couture, MM. Bouhours, Certain, Kacy et le Dr Amour.

➤ **JOURNEE REGIONALE D'ECHANGES SUR LES CHRS : – 11 octobre 2016 à l'ERTS – (Ecole Régionale du Travail Social), OLIVET – avec la FNARS et l'URIOPSS pour la DRDJSCS**

**Je suis hébergé(e) en CHRS avec mes enfants : de quoi avons-nous besoin ?  
Quelle est notre place dans l'organisation et les pratiques du CHRS ?**

L'étude de 2012 réalisée par le CREAI et l'ORS sur le profil et le parcours vers le logement des usagers des CHRS et les différentes enquêtes « Un jour donné » menées par la DRJSCS Centre-Val de Loire ont révélé que la typologie des publics accueillis en CHRS avait évolué, impactant de ce fait le travail d'accompagnement social dispensé par les professionnels chargés de cette mission, et interrogeant l'évolution des structures.

Au vu des conclusions de ces études, la DRDJSCS Centre-Val de Loire a décidé de confier **au CREAI, à la FNARS et à l'URIOPSS** une animation régionale autour de trois thématiques complémentaires :

- La première, relative aux conditions d'accueil et d'accompagnement.
- La deuxième, relative à l'impact des évolutions en cours sur les pratiques professionnelles.
- La troisième, relative aux enjeux en termes de gouvernance et de dirigeance des associations.

Une journée régionale d'échange a été organisée le 11 octobre 2016 à Olivet afin de présenter les conclusions des groupes et de réfléchir avec les personnes accompagnées, les professionnels, les dirigeants associatifs et les partenaires à l'adaptation des organisations et des pratiques à l'accueil croissant des familles en CHRS.

**Cette journée a réuni 85 personnes :**

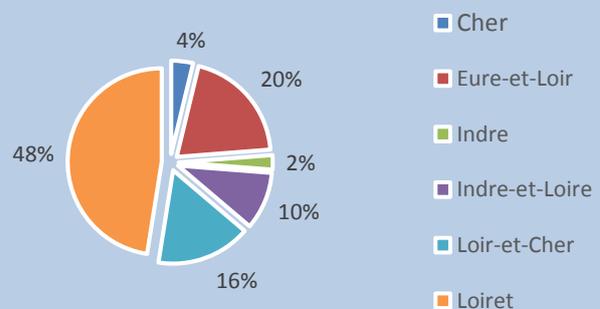
- 11 personnes accompagnées
- 52 professionnels (CESF, éducateurs spécialisés, chefs de services, assistants sociaux, directeurs, administrateurs),
- 10 partenaires associatifs
- 12 partenaires institutionnels



L'ensemble des départements était représenté et plus particulièrement l'Eure-et-Loir et le Loiret.

**Plusieurs objectifs pour cette journée :**

- Présenter les conclusions de l'animation menée au niveau régional par le CREAI, la FNARS et l'URIOPSS,
- Recueillir les témoignages des personnes accompagnées,
- Croiser les regards entre personnes accompagnées, professionnels, partenaires et autorités sur les atouts et limites des CHRS dans l'accueil des familles.



La journée a été introduite par Madame Vidal-Rozoy, Directrice adjointe et Monsieur Ferreri, Responsable du pôle Cohésion sociale de la DRDJSCS Centre-Val de Loire, qui ont rappelé :

- la nécessité de s'interroger sur nos pratiques et de réfléchir ensemble à la manière d'adapter les dispositifs aux besoins,
- le souhait de développer les instances de participation des personnes accompagnées notamment en soutenant les conseils consultatifs départementaux des personnes accompagnées.

Le CREAI, la FNARS et l'URIOPSS ont poursuivi en présentant les conclusions et préconisations des groupes de travail qui se sont réunis fin 2015 et début 2016.

Ces présentations ont permis d'identifier des enjeux et attentes fortes des acteurs concernant notamment :

- L'orientation des personnes : veiller à la cohérence des orientations et à la compatibilité des publics au sein d'une même structure,
- Le partenariat : des partenariats formalisés et portés institutionnellement,
- La formation des équipes et le besoin de pluridisciplinarité,
- Le respect du projet associatif et des projets d'établissement,
- Reconnaître la valeur, l'intérêt des accompagnements CHRS et la complémentarité de ce dispositif avec l'urgence et le logement adapté,
- L'orientation des familles vers des CHRS en diffus dès que cela est possible,
- Favoriser les échanges entre professionnels et parents sur le positionnement de chacun vis-à-vis des enfants.

La parole a ensuite été donnée à **3 témoins qui ont été ou sont accompagnés en CHRS** afin qu'ils nous fassent part de leurs besoins et de la place qu'ils souhaitent prendre dans la construction des réponses.

Ces témoignages ont permis aux participants d'apprécier :



⇒ **Les difficultés rencontrées par les familles à leur arrivée en CHRS, tant sur le plan humain que matériel :**

**Exemples :**

- Réactions et comportement des enfants : « Ils comprennent qu'ils ne sont pas chez eux donc ils extériorisent en cassant ou salissant le matériel mis à disposition. Ça a été une grosse source de stress pour moi car je savais que les travailleurs sociaux venaient nous rendre visite régulièrement »,
- « Le point faible ça a été les enfants. Les problèmes des enfants n'ont pas été pris en compte tout de suite. Aujourd'hui, la prise en charge est triangulaire »
- L'absence de produits de première nécessité dans les appartements (éponges, papier toilette, etc.).

⇒ **La plus-value du dispositif :**

- L'accompagnement par les professionnels : « j'ai apprécié que des personnes prennent du temps pour moi », « ils ont pris le temps de m'écouter », « le CHRS est une protection, un lieu où l'on souffle, où l'on se pose », « les travailleurs sociaux ont un travail difficile, ils rencontrent tous les jours des personnes différentes, en difficulté », « il faut travailler sur la communication entre les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées ».

⇒ **La plus-value des instances de participation :**

- Participation au CVS, au CCRPA : « ça m'a aidé à comprendre le statut des personnes, le fonctionnement de la structure », « ça m'a aidé à m'exprimer, à aller vers l'extérieur car j'ai tendance à rester en retrait, c'est en dents de scie, mais ça m'aide ».

**Les travaux se sont poursuivis en ateliers autour des 3 thématiques suivantes :**

- Atelier 1 : Comment mieux prendre en compte les enfants dans le dispositif CHRS ?
- Atelier 2 : Comment ouvrir les structures d'accueil aux partenaires pour une meilleure prise en charge des enfants ?
- Atelier 3 : Comment rester parents en CHRS ?

➤ **JOURNEE REGIONALE D'ETUDE SUR LES SAMSAH : « Parcours et domicile » - Comment permettre et favoriser la vie à domicile pour les personnes en situation de handicap ? Comment favoriser les coopérations autour des SAMSAH ? - 13 octobre 2016 à ORLEANS**

L'Agence Régionale de Santé avait confié au CREA Centre-Val de Loire la réalisation d'une étude régionale sur les SAMSAH. Il s'agissait d'acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement de ces services, des prestations proposées et des partenariats mis en œuvre territorialement, comme de proposer des préconisations en la matière, 8 ans après la première étude réalisée par le Creai sur ce sujet, et avec le passage de 5 SAMSAH à 15 en région dans ce laps de temps.



De fortes évolutions sont à l'œuvre actuellement dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. En effet, la volonté politique et la commande sociétale mettent en avant la participation de personnes en situation de handicap à leur projet de vie, et, par là-même, le souhait de bénéficier d'un accompagnement sans rupture dans leur parcours de vie, et la possibilité de vivre à leur domicile.

L'accès favorisé au droit commun et au milieu ordinaire est un enjeu fort qui implique des conséquences importantes dans l'organisation du secteur médico-social et sanitaire, dans les modalités d'accompagnement des personnes comme dans les modes de collaboration avec l'ensemble des acteurs.

Ces évolutions autour des logiques de parcours, fortement énoncées dans le rapport Piveteau de 2014 et reprises dans la loi de modernisation de notre système de santé de 2016 invitent les SAMSAH et l'ensemble de leurs partenaires à réfléchir ensemble à de nouvelles modalités d'accompagnement, qui ne seraient plus seulement calquées sur des places ou sur des lits, mais sur des dispositifs, qui feraient intervenir un certain nombre de professionnels, au service du parcours d'une personne en situation de handicap.

Le Creai, avec l'ARS, a proposé un temps de rencontre et d'échanges, pour des regards croisés autour de dynamiques de coopération pour l'accompagnement de ces personnes, dont le souhait demeure celui d'une vie en milieu ordinaire, à domicile.

Cette journée a rassemblé **93 participants**.

Bertrand Dubreuil, sociologue, a donné le ton de la journée en posant la question de l'impact de la notion de parcours sur les pratiques professionnelles et les coopérations sur les territoires.

Aurore Duquesne et Laëtitia Martineau, chargée d'études et conseillère technique du CREA, ont présenté les implantations et modes d'intervention des SAMSAH de la région.

Monsieur Eric Tehindrazanarivelo, qui bénéficie des services du SAMSAH APF de Chartres, a apporté son témoignage.

Les échanges se sont poursuivis au cours des tables rondes animées par la Directrice du CREA, Séverine Demoustier : "**Quelles pratiques partagées pour l'accès et le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ?**", avec les interventions de professionnels de soins, d'institutionnels, et en passant par des directeurs de SAMSAH. 4 thèmes ont été évoqués : l'accompagnement social, l'accès aux soins, la complémentarité des services à domicile et le soutien aux aidants.

## B) Les groupes de travail

➤ JOURNEE REGIONALE ESAT – L'ENTREE EN ESAT – COMMENT PREPARER ET ACCOMPAGNER LE PASSAGE DES JEUNES ADULTES VERS LES ESAT- 17 mai 2016 à l'institut des Cent Arpents, à SARAN

*Animation : Laëtitia Martineau, conseillère technique et Séverine Demoustier, directrice*

Le rapport Piveteau « Zéro sans solution » a mis en lumière l'importance de la coordination des acteurs pour permettre aux personnes en situation de handicap un parcours de vie sans rupture.

L'entrée en ESAT, période « charnière » dans le parcours des jeunes en situation de handicap, symbolise le passage à l'âge adulte. Pour ces jeunes, ce changement induit de nombreux bouleversements mais également pour leurs proches. En tant qu'acteurs dans le parcours de vie des personnes, les structures doivent se coordonner pour faciliter ce passage...



L'objectif de cette journée était de pouvoir apporter un éclairage sur les bouleversements que peuvent engendrer ce passage pour le jeune mais également pour sa famille et de pouvoir s'interroger sur :

***Quelles sont les différentes dimensions mises en jeu lors de ce passage à l'âge adulte ? Comment préparer et accompagner au mieux ce passage ? Quels modes de coopération entre les IME, IEM, ITEP et les ESAT ?***

La journée, préparée par le COPIL composé de directeurs et chefs de service de la Région Centre-Val de Loire était animée par Séverine Demoustier, Directrice, et Laëtitia Martineau, conseillère technique.

**Près de 100 professionnels des ESAT de la région Centre-Val de Loire, mais également des IME, IEM et ITEP se sont retrouvés à l'Institut des Cent Arpents à Saran (45).**

L'intervention de Madame Laëtitia KAISER, psychologue clinicienne, sur le thème « Devenir adulte en situation de handicap » a été suivie par un échange intéressant et constructif avec le public.

**Les participants se sont ensuite répartis en 3 ateliers :**

**Atelier n°1 :** *Préparer les jeunes à leur sortie vers un ESAT : quels sont les pré-requis pour une entrée en ESAT ? - Témoignages d'éducateurs spécialisés de l'ITEP Pro Le Village des Jeunes à Mettray (37)*

**Atelier n°2 :** *Anticiper l'entrée en ESAT : quelles passerelles mises en place et à imaginer entre les professionnels des IME-IEM, ITEP et ESAT ?*

*Témoignage : présentation de la journée d'immersion au sein de l'ESAT Ateliers des Fadeaux (AIDAPHI) pour des jeunes venant de l'IEM de Valençay (36)*

**Atelier n°3 :** *Comment accompagner cette transition auprès des personnes en situation de handicap et des familles ?*



➤ **JOURNEE REGIONALE CHEFS DE SERVICE ET CADRES INTERMEDIAIRES – LA PLACE DU CHEF DE SERVICE DANS LES ORGANISATIONS DE TRAVAIL ACTUELLES - 30 JUIN 2016**

*Animation : Séverine Demoustier*



Le groupe régional a poursuivi son travail, avec 4 Comités de pilotage qui se sont tenus au cours de l'année et **une journée régionale, le 30 juin 2016.**

La journée régionale a accueilli **50 participants** au siège du Creai, avec l'intervention de Benjamine Weill, Philosophe, ancienne chef de service, consultante – formatrice.

Les chefs de service et cadres intermédiaires sont-ils **des cadres « de » l'intermédiaire** ? Très certainement, leurs missions oscillant entre un étayage des équipes au quotidien sur la clinique, une mission de conseil auprès de leurs directions,

l'entretien de relations avec les familles, et la collaboration au travail en partenariat et en réseau. Ils sont alors amenés à conjuguer des compétences, des pratiques et des savoir-être susceptibles de **faire lien**. Un juste équilibre doit donc être trouvé pour que tout « tienne ». Si la tâche s'avère délicate, mais aussi valorisante, elle peut être questionnée dans des organisations de travail elles-mêmes en mouvement. L'évolution de la fonction de direction liée aux regroupements associatifs, les CPOM, les regroupements en pôle... ont pour conséquence un glissement des fonctions.

La gestion au quotidien de l'établissement ou du service semble désormais dévolue souvent aux chefs de service, qui perçoivent inégalement leurs nouvelles missions selon les organisations de travail. D'autres fonctions apparaissent, comme celle de coordinateur, sans toutefois que l'articulation entre toutes ne soit clarifiée. Enfin, l'évolution des publics, la commande sociale en matière d'accompagnement, comme les contraintes budgétaires, font partie des éléments de contexte dans lesquelles ces évolutions institutionnelles se produisent.

Comment se positionnent les chefs de service et cadres intermédiaires dans les organisations de travail actuelles des établissements et services en région Centre-Val de Loire ? Comment être acteur de sa fonction, pour faire le lien avec la journée régionale que nous avons organisée le 3 avril 2015 ? Nous avons proposé de **poursuivre notre réflexion en faisant porter nos travaux sur la place des chefs de service et cadres intermédiaires dans l'accompagnement au quotidien des équipes (clinique et dynamiques de changement) et dans le conseil auprès des directeurs (analyse des besoins et évolution des pratiques).**

L'après-midi, les participants se sont répartis en 3 ateliers animés par des membres du Copil Chefs de service et Séverine Demoustier.

La réflexion s'est portée sur :

- L'évolution des fonctions au sein des établissements : un glissement des places
- Un positionnement à trouver pour des Chefs de service : un équilibre nouveau à construire
- Le Chef de service : la pierre angulaire des établissements et de la bientraitance



## ➤ Comité de pilotage SESSAD

*Animation : Séverine Demoustier*

Ce groupe s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2016. Aucune journée d'étude n'a été programmée cette année, du fait de l'organisation de la journée départementale de rencontre en Eure-et-Loir entre l'Education Nationale et le secteur médico-social.

Une prochaine journée régionale sera organisée le 22 mai 2017.

## ➤ Groupe régional Protection de l'Enfance

*Animation : Séverine Demoustier et Christophe Lecomte, conseiller technique*

**Un groupe de travail désormais constitué, qui fonctionne en continuité depuis 18 mois.**

Dans le cadre du rapport d'activité 2014, nous notions que « le groupe régional peinait à trouver sa dynamique ». Il semble en effet délicat depuis plusieurs années de réunir les professionnels du champ de la protection de l'enfance, tant les préoccupations et la charge de travail quotidiennes semblent parasiter l'inscription dans des groupes de réflexion hors-institutionnel.

Le CREAI a cependant souhaité maintenir sa présence auprès des professionnels de ce champ d'activité et a proposé, en novembre 2015, de les réunir à nouveau en février 2016.

Il nous semblait par ailleurs important et nécessaire d'ouvrir cet espace de réflexion et de travail aux professionnels de l'encadrement (Direction et cadre intermédiaire) mais également aux professionnels de l'accompagnement, tant concernant l'hébergement spécialisé que les services de milieu ouvert.

Une quinzaine de professionnels ont répondu présent sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et la présence de travailleurs sociaux (Educateurs Spécialisés et Assistants de Service Social), à hauteur de 60% de la composition du groupe, a été notée et appréciée par l'ensemble du groupe constitué.



A ce jour, il faut noter la stabilité du fonctionnement de ce groupe de travail et la volonté affichée, à nouveau en janvier 2017, de poursuivre dans la dynamique amorcée. Certains professionnels de la région ont également récemment contacté le CREAI afin de savoir s'il était possible de rejoindre le groupe.

De façon générale, les professionnels présents expriment leur besoin de se réunir et « de penser afin de se dégager du quotidien ; de rester en quête de sens », la nécessité de maintenir une

veille professionnelle au-delà des situations d'urgence mais également le désir de partager des expériences, des pratiques, d'éviter l'isolement, de dégager un « sens commun ».

Ils font état d'une dégradation généralisée de ce secteur et mettent en perspective la discontinuité des liens multiples en intra institutionnel (équipes-CSE-Direction de pôle) ainsi qu'en extra institutionnel (Etablissements et services-partenaires-mandataires), le sentiment de travailler dans l'immédiateté, avec une perte de sens se traduisant par la souffrance de nombreux professionnels et la prégnance de risques psycho-sociaux.

Il nous semblait donc important et nécessaire de proposer l'organisation d'une Journée Régionale en 2016, cette journée se proposant de finaliser une année de travail, de créer une dynamique et de proposer des pistes de réflexions et de débats concernant les enjeux actuels en protection de l'enfance.

### ***L'organisation d'une Journée Régionale le 24 novembre 2016***

Cette journée régionale à laquelle une quarantaine de professionnels ont participé, en lien avec celle organisée par l'URIOPSS quelques mois auparavant le 24 mars 2016 et avec une journée de formation relative à la présentation de la Loi 2016 organisée au CREAI, se donnait pour objectifs de créer le matin un espace d'échange et de réflexion à partir de l'intervention de Thierry Goguel d'Allondans, sociologue et des travaux en groupes organisés l'après-midi.

Ces travaux portaient sur la délicate mise en place du Projet Pour l'Enfant (PPE) au sein des Conseils Départementaux, en lien avec les associations et les ESMS de la Région Centre-Val de Loire.



Thierry Goguel d'Allondans a travaillé pendant plus de vingt ans comme ES et il est par ailleurs formateur en ITS et anthropologue-chercheur. Son parcours clinique et intellectuel lui permet de déconstruire les pratiques, de resituer le travail clinique dans une approche sociologique, anthropologique et historique permettant une mise en relief des enjeux actuels et des perspectives d'avenir.



Son argumentaire était le suivant :

« Le travail social a une longue histoire, une préhistoire et peut-être même une protohistoire. Néanmoins, nous pouvons considérer qu'il se construit autour d'identités professionnelles à partir des années 1970. Il est, à cette époque particulière, inscrit dans un contexte politique et porteur d'un projet politique.

Par son caractère utopique, vraisemblablement, il est alors « de gauche », au moins au niveau des acteurs de terrain ! Il se nourrit des apports de la sociologie (pour appréhender les mutations sociales) et de la psychanalyse (pour penser la

rencontre avec le sujet).

Mais, pour autant, tout n'est pas rose à ses débuts ; il suffit de se rappeler les misères faites alors à celles et ceux que nous reconnaissons aujourd'hui comme les grands pédagogues du XX<sup>e</sup> siècle (Deligny, Tosquelles, Bettelheim, Freinet, Oury, etc.) Le travail social obéit à des logiques : pourquoi le travail social ? Comment le travail social ? Qui sont les travailleurs sociaux ? Et, pour paraphraser Simone de Beauvoir, si on ne naît pas travailleur social, comment le devient-on ? Et le devient-on pareillement en 1970 et aujourd'hui ?

Le XXI<sup>e</sup> siècle naissant s'est ouvert par une accélération des législations tant pour les lieux d'exercices de la pratique (sites qualifiants) que pour les lieux d'initiation à la pratique (instituts de formation). Ces lois cadres reposent, pour bonne part, sur une éthique du travail social mais leur mises en applications, paradoxalement, malmènent souvent tant les agents que les usagers.

La tentation serait grande, au regard des invariants anthropologiques du travail social, de sombrer dans une nostalgie propice au *burn out*. Comment, dès lors – pour reprendre une proposition de Georges Balandier – passer de la déploration à l'exploration ? Comment penser ou repenser l'action sociale ? Que sera le travail social du XXI<sup>e</sup> siècle ? »

Le Conseil Départemental du Cher, en la personne de la Chef de Service Adjointe des services de l'ASE (CD 28), a présenté la mise en place du PPE dans ce département. Puis, des travaux en groupe, animés respectivement par les professionnels du CREAI et certains membres du groupe de travail, ont permis d'échanger et de débattre à propos de la dimension du projet en général et du PPE en particulier.

Thierry Goguel d'Allondans a fait synthèse de ces réflexions en fin de journée.

Le bilan de cette journée régionale est positif tant concernant les questionnaires d'évaluation que les retours des membres du groupe et des différents professionnels sur le terrain.



## Bilan chiffré des groupes régionaux

NOM DU GROUPE	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	FONCTION PARTICIPANTS	DEPT
<b>CONFERENCE ART ET HANDICAP</b>	13/05/2016	49	AMP/AVS/ES/MA = 35 Art thérapeute = 5 CDS/Chargé de mission = 5 Directeur = 1 Musicothérapeute = 1 Psychologue/Psychomot = 2	Dept 28 = 4 Dept 37 = 8 Dept 41 = 12 Dept 45 = 25
<b>ESAT</b>	17/05/2016	95	AMP/AVS/ES/MA = 63 CDS/Chargé de mission = 29 Psychologue/Psychomot = 2 Formatrice = 1	Dept 18 = 12 Dept 28 = 13 Dept 36 = 9 Dept 37 = 18 Dept 41 = 7 Dept 45 = 36
<b>CHEF DE SERVICE</b>	30/06/2016	49	Directeur Adjoint = 1 Stagiaires = 3 Infirmière = 1 CSE = 44	Dept 18 = 4 Dept 28 = 7 Dept 36 = 2 Dept 37 = 7 Dept 41 = 6 Dept 45 = 23
<b>Journée départementale Médico-Social et Education Nationale en Eure-et-Loir</b>	28/09/2016	114 dont EN : 20 ESMS : 88 Administration : 6	AMP/AVS/ES/MA = 31 CDS/CSE = 10 Coordonnateur formation = 4 CT, formateur, = 4 Directeur = 14 ES/EJE = 17 Enseignant spécialisé = 3 Enseignant/prof des écoles = 19 Psychologue/Psychomot = 9 Pdt/Vice pdt = 3	Dept 28 = 90 Dept 37 = 5 Dept 41 = 3 Dept 45 = 16
<b>PROTECTION DE L'ENFANCE</b>	24/11/2016	35 participants	AS = 3 Cds = 7 Formatrice/CT = 2 Directeur = 1 ES = 18 Monitrice = 2 Psychologue = 2	Dept 28 = 5 Dept 37 = 4 Dept 41 = 1 Dept 45 = 25

## Perspectives 2017 en matière d'animation régionale

Chacun s'accorde à dire en janvier 2017 qu'il est précieux de poursuivre le travail engagé, le CREA I proposant des espaces interstitiels à des acteurs par ailleurs contraints.

Peut-être serait-il intéressant de proposer un cycle de conférences-café-débats à partir de thématiques susceptibles de mettre en perspective les pratiques du quotidien. Notons quelques premières idées à ce propos : partenariat et réseau, éthique de l'accompagnement, philosophie du projet, famille contemporaine et parentalité, etc...

- Conférence car il s'agit de proposer 4H00 d'intervention : organisation plus souple, formule adaptée aux budgets des ESMS, disponibilité des professionnels de l'hébergement, intervention apportant des éléments théorico-cliniques qui « donnent à penser »,
- Café car il s'agit également de créer de la convivialité, des échanges informels, des rencontres qui peuvent faire dynamique et lien entre la conférence et le débat,
- Débat car il s'agit de s'appuyer sur une continuité, un réseau, un groupe de travail, c'est-à-dire parier sur le fait que la dynamique de groupe peut permettre l'échange et le débat.

→ Un cycle de **conférences-café-débats** pourrait donc être organisé dès octobre 2017 à partir de l'intervention des formateurs de l'équipe CREA I et sur la base de leurs expertises respectives.

Une réunion sera prochainement proposée à certains d'entre eux à ce propos. Le groupe de travail en protection de l'enfance se réunira de nouveau en avril 2017.

→ Des **journées régionales** seront organisées :

- Chefs de service le 6 janvier 2017
- ESAT et partenaires, le 17 mars 2017
- SESSAD le 22 mai 2017
- Majeurs protégés le 29 juin 2017
- accès aux soins, au cours du second semestre 2017

→ Le Copil MAS-FAM sera relancé et le Copil Protection de l'enfance se poursuivra.

→ enfin, le CREA I Centre-Val de Loire co-organisera, avec le CREA I Ile-de-France et l'ANCREAI, les prochaines **Journées Nationales IME-IEM à Tours** les 11, 12 et 13 octobre 2017.

## Formations, conseils et accompagnements en intra - Formations inter

---

L'enjeu pour le CREAI est de maintenir, voire de développer son activité dans un contexte de crise, de réforme de la formation professionnelle et de très forte concurrence.

Pour ce faire, l'équipe du CREAI a souhaité développer plusieurs niveaux d'activités, à travers une mission de suivi des formations et accompagnements portée par un Conseiller technique, qui y consacre une partie de son temps, en lien avec la Directrice.

### *La fidélisation d'une équipe de formateurs-consultants expérimentés, permanents du CREAI et vacataires occasionnels*

La coordination des actions de formation-accompagnement suppose de travailler en toute confiance avec des formateurs-consultants s'engageant dans des actions de formation parfois délicates et souvent de plus en plus courtes (la plupart des demandes concerne, souvent pour des questions de budget, des actions de formation sur une seule journée) supposant une expertise, un savoir-faire et une capacité à articuler apports théoriques et espaces d'interaction permettant aux professionnels d'échanger et de mettre en avant leurs pratiques. Cet équilibre est parfois subtil à mettre en place et demande de la part des formateurs une capacité d'adaptation sur le plan pédagogique. Cela nécessite également d'échanger entre formateurs et de penser les cadres d'action pédagogique.

Des échanges réguliers avec les formateurs mais aussi entre formateurs se doivent donc d'être proposés à titre individuel mais également à un niveau plus collectif.

Depuis deux ans le CREAI a pu constituer, à côté des permanents salariés, une équipe de formateurs-consultants qui permet au service formation d'être – autant que faire se peut - réactif face aux différentes demandes des ESMS. Cela suppose un travail de coordination régulier, l'entretien d'un réseau de vacataires, le renouvellement d'une partie de l'équipe (suite à différents départs liés aux activités de chacun et à l'évolution des carrières professionnelles) ainsi qu'un travail de fidélisation de plusieurs formateurs intervenant essentiellement pour le CREAI : formateurs vacataires principaux avec qui notre collaboration est plus particulièrement efficace et resserrée.

Le CREAI propose de réunir les intervenants une fois par an.

En 2016, cette réunion a rassemblé huit personnes et plusieurs sujets ont pu être abordés : la présentation des activités actuelles du CREAI par Séverine Demoustier (missions, études en cours, journées régionales et nationales à venir, état de l'activité du service formation), la présentation du catalogue 2017 et la nécessité de partager des informations diverses et de nourrir un travail réflexif concernant l'offre de formation actuelle et le futur catalogue 2018 : thématiques nouvelles, repère des manques, autres propositions dont celle d'intégrer un cycle de conférences animées par des formateurs CREAI et ce, sur l'ensemble du territoire de la région Centre-Val de Loire.

Il s'agit également de mettre en perspective les besoins repérés par les formateurs sur le terrain de la formation.

Pour exemples en 2016 :

- La quête de sens et de créativité des professionnels et le besoin d'espaces d'expression, d'élaboration et de réflexion dans des ESMS fragilisés, souvent en perte de sens, de temps et de moyens,
- Le fait que l'on nous demande d'intervenir de plus en plus fréquemment sur des périodes courtes et avec des contenus denses : cela peut générer de la frustration chez les participants et

les formateurs et demande de trouver un équilibre entre apports théoriques et dynamique interactive dans le groupe,

- La nécessité de bien repérer l'origine de la demande (celle des directeurs et celle des équipes) lors des premiers contacts entre formateur et équipe de direction,
- La nécessité de veiller à la circulation du programme de formation en amont : chaque formateur développe ses propres stratégies pour ce faire.

Un débat s'est engagé concernant les modalités d'évaluation des formations et la nécessité d'envisager une évaluation « après-coup » et ce, afin de repérer de nouveaux besoins éventuels. Nous notons à ce propos que de nombreux ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux), fin 2016, nous sollicitent pour construire de nouveaux projets de formation et que la plupart restent en lien avec le service formation. Cela nous semble tout à fait positif.

### ***Une dynamique de réseau : de nombreuses associations et établissements et services sollicitent le CREAI pour des projets de formations-accompagnements diversifiés et à long terme***

Si nous veillons à la dynamique du réseau, au-delà des réalités partenariales, nous sommes également sensibles à la nécessité de rester en contact avec de nombreux ESMS.

S'il est très important de noter que les retours concernant les prestations du CREAI sont en général positifs (cf. questionnaires de satisfaction), il faut également souligner que la qualité pédagogique proposée par l'ensemble de l'équipe donne très régulièrement naissance à de nouvelles demandes de formation-accompagnement. Nous fidélisons plusieurs ESMS et de nombreuses collaborations se développent et s'enracinent depuis l'année 2016.

En effet, nous remarquons que plusieurs acteurs font appel à nos services suite à des rencontres partenariales entre la direction du CREAI et les directions d'associations ou d'établissements par exemple, mais aussi suite à des interventions en formation-accompagnement appréciées et au désir de prolonger (souvent à la demande des équipes) des cycles de formation.

Les ESMS nous sollicitent alors pour co-construire une suite à donner à un cycle initial de formation.

Cette continuité de lien permet d'envisager des projets à long terme, de créer une véritable dynamique partenariale, mais également de réseau et ainsi d'affiner et de prolonger nos contenus de formation.

#### ***Pour exemples :***

- L'ADAPEI 45 (IME-SESSAD-JES) nous a sollicités en 2016 puis en 2017 concernant « la démarche projet et le projet personnalisé ». Ces actions de formation concernent l'ensemble des professionnels de l'accompagnement mais également l'équipe d'encadrement en 2017 et ce, afin d'accompagner au mieux les équipes dans une « culture du projet ».
- Le Centre Educatif Fermé de Dreux (Protection Judiciaire de la Jeunesse) nous a sollicités en 2016 concernant le thème de la « bientraitance », puis en 2017 et en continuité avec nos interventions initiales, afin de mettre en place des séances d'analyse des pratiques professionnelles. Notons à ce propos que les ESMS sont particulièrement intéressés par la proposition du CREAI en terme d'approche plurielle et complexe dans le cadre de l'Analyse des Pratiques : approche que proposent de nombreux formateurs du CREAI et qui permet de répondre à la demande croissante d'espaces d'expression, d'élaboration et d'échange dans les établissements et services.
- De nombreux SESSAD de la région (SAFEP de Blois, SESSAD de Semblançay, SESSAD du Blanc) nous ont sollicités à plusieurs reprises concernant le thème « de la famille, de la parentalité et du handicap ». Ces actions de formation, c'est le cas à Semblançay par exemple, ont parfois donné lieu à la mise en place d'autres actions de formation-accompagnement : module de six

journées à l'IME de Semblançay concernant « les modalités de coopération entre professionnels et parents en IME », mise en place d'un groupe de rencontres et d'échanges entre parents au sein de ce même IME, groupe animé en binôme par une professionnelle de l'IME et une formatrice vacataire du CREAI.

- L'IME de Naveil nous a sollicités pour la mise en place d'un cycle de formation concernant « les processus psychopathologiques », cycle de 12 séances, se prolongeant sur le second semestre 2016 et probablement en 2017, selon d'autres modalités.
- Le GEDHIF nous a sollicités en 2016 concernant la mise en place d'un module de formation concernant le thème de la bientraitance (« Partager une culture commune de la bientraitance »). Cet important programme de formation a permis de mobiliser plusieurs ESMS de la même association puis de proposer, en 2017, une dizaine de journées de formation-action afin d'accompagner au mieux les professionnels à « l'appropriation d'un guide de bientraitance et d'un document unique d'évaluation des risques d'exposition aux maltraitances. »
- Les foyers d'hébergement de l'APHL nous ont sollicités concernant le thème de « L'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique ». Ce premier module de formation à l'attention des professionnels de l'accompagnement a permis la co-construction de nouveaux modules de formations-accompagnements programmés sur 2017, 2018 et 2019 et qui concernent « la co-réalisation des projets individualisés dans une dynamique de bientraitance ».
- Un Foyer d'Accueil Médicalisé du Loir-et-Cher nous a sollicités pour la mise en place d'une conférence-débat sur le thème de la bientraitance. Cette première conférence-débat va permettre par la suite la mise en place d'une seconde conférence sur le thème du référent de projet et d'un cycle de formation concernant le thème du handicap psychique et ce, en 2017.
- Nous avons également été sollicités à de nombreuses reprises concernant le thème des écrits professionnels et ce, sur des cycles longs pour ce qui concerne certains ESMS : Ferme aux Bois Aidaphi (CAERIS), ESAT PEP St Jean de Braye, AFCASA etc...

## Perspectives 2017

En lien avec le bon fonctionnement des Journées Régionales CREAI et la demande croissante des professionnels de participer à des journées de conférence-débat, nous allons réfléchir à la possibilité de **proposer dans le catalogue 2018 (de façon expérimentale) un cycle de conférences de 3 ou 4 heures réparties si possible sur le territoire régional** et proposant des thématiques pour lesquelles nous sommes actuellement sollicités.

Par ailleurs, le catalogue des formations-accompagnements 2018 sera mis en oeuvre dès février 2017 : rencontres avec les formateurs, recrutement de nouveaux formateurs, organisation du cycle de conférences (avec la participation des formateurs de l'équipe du CREAI), réalisation et mise en page entre avril et juin 2017 pour, comme l'an dernier, pouvoir adresser le nouveau catalogue 2018 dans les ESMS dès septembre 2017.

## A) Formations courtes réalisées en intra

La demande en formation courte en intra en 2016 a bien progressé en 2016, puisque nous réalisons **58 jours de formations au lieu de 22 jours en 2015 et de 28 jours en 2014**. Cette progression illustre notre visibilité plus importante grâce au catalogue de formation, à la diffusion par mail régulière des formations mais aussi à la qualité des formateurs puisque bien souvent à la suite d'une première formation, il nous est demandé une suite.

Les formations en intra se font sur 1 à 2 journées le plus souvent. Il nous est de plus en plus demandé de prévoir un programme de formation sur ½ journée. La seconde partie de l'année est un peu plus sollicitée car les établissements et services bénéficient parfois d'un reliquat du budget formation.

Les commandes de formation en intra sont de plus en plus **précises et personnalisées**, les programmes doivent être revus à chaque demande. Cette année encore, le Creai a beaucoup fait appel à des vacataires extérieurs pour mener à bien ces formations.

Le Creai possède maintenant **une équipe de formateurs vacataires bien étoffée depuis 2014**. A ce jour, ils sont une dizaine ayant des profils variés (*cf. supra p.7*).

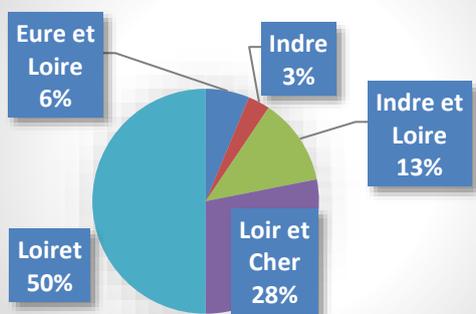
### Ensemble des formations thématiques courtes en intra réalisées en 2016

Thématique	Structures concernées	Dept	Formateur	Total jours
<b>Responsabilité juridique des professionnels en SESSAD</b>	SESSAD	41	L. Martineau	1
<b>Conférence Troubles du spectre autistique : Etat des lieux / formation : Coopération entre parents et professionnels en IME</b>	IME	37	S. Roncay/C. Lecomte	3,5
<b>L'annonce du handicap</b>	CAMSP	45	S. Roncay	1
<b>Les processus psychopathologiques</b>	IME	41	S. Roncay	4
<b>Mettre en œuvre une démarche de bientraitance</b>	MAS	45	J. Choplin	4
<b>Bientraitance</b>	FAM	41	T. Tourte	0,5
<b>Handicap, communication, psychopathologie</b>	FOYER	45	T. Tourte	2
<b>Les personnels généraux et administratifs</b>	FOYER	45	L. Martineau	2
<b>Les droits des usagers</b>	Association gestionnaire	37	L. Martineau	2
<b>La bientraitance</b>	Association gestionnaire	45	T. Tourte	1

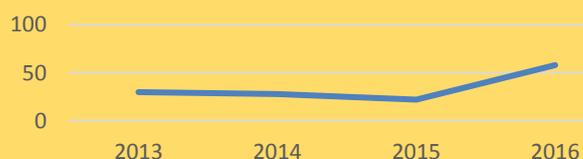
<b>Travailler avec un public en situation de handicap psy</b>	SESSAD	41	JM. Martin	2
<b>Travailler avec un public en situation de handicap psy</b>	SAMSAH	41	JM. Martin	2
<b>Conférence : "Des parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap : quelles conséquences du rapport Piveteau sur les établissements et services "</b>	IME	45	S. Demoustier	0,5
<b>Grandir avec un frère ou une sœur en situation de handicap</b>	SESSAD	41	S. Roncay	2
<b>Les personnels administratifs : acteurs de l'accompagnement</b>	Association gestionnaire	45	S. Demoustier	1
<b>Démarche de projet et projet personnalisé</b>	IME / SESSAD	45	J. Choplin	4
<b>Secret et discrétion professionnels</b>	ESAT	45	C. Robichon	1
<b>Modalités de coopération entre familles et professionnels</b>	SESSAD	37	C. Lecomte	2
<b>Travail avec les familles</b>	FOYER	45	C. Prizac	1
<b>Le vieillissement des populations</b>	Association gestionnaire	41	C. Beaurain	3
<b>Accompagner les personnes en situation de handicap psy</b>	FOYER	45	T. Tourte	1
<b>Bienveillance</b>	FOYER	45	C. Robichon	1
<b>Les écrits</b>	Association gestionnaire	28	C. Robichon	5
<b>Famille, parentalité et handicap</b>	SAFEP SSEFIS	41	C. Lecomte	1
<b>Groupe de rencontre et échanges entre parents</b>	IME	37	C. Prizac	1
<b>Les écrits professionnels : enjeux de transmission</b>	SAVS SAMSAH	45	C. Robichon	2

<b>Les processus psychopathologiques</b>	IME	41	S. Roncay	1,5
<b>Place de la famille</b>	Association gestionnaire	45	C. Prizac	0,50
<b>Bienveillance</b>	Centre Educatif Fermé	28	J. Choplin	1,5
<b>Famille contemporaine, parentalité et handicap</b>	SESSAD	36	C.Lecomte	2
<b>Le vieillissement de la personne en situation de handicap</b>	MAS	45	R. Guillaume	2
<b>Ecrire en situation professionnelle</b>	Accueil Assistance éducative	45	C. Robichon	2
<b>TOTAL</b>	<b>30 structures</b>			<b>58 jours</b>

Répartition des formations en intra par département



Evolution du nombre de jours de formation INTRA facturés de 2013 à 2016



ANNEE	NOMBRE DE JOURS DE FORMATIONS	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNEES
2013	30 JOURS	12 STRUCTURES
2014	28 JOURS	15 STRUCTURES
2015	22 JOURS	11 STRUCTURES
2016	58 JOURS	30 STRUCTURES

## B) Formations et accompagnements longs en intra réalisés en 2016 :

Thématique	Structures concernées	Total jours	Période
EVALUATION INTERNE	SAAD	10,5 sur l'année 2015 + 3 JOURNEES EN 2016	2 <sup>ème</sup> semestre 2015 et 1 <sup>er</sup> trimestre 2016
EVALUATION INTERNE	Association gestionnaire	2 jours en 2015 et 5,5 jours en 2016	2015/2016
PROJET D'ETABLISSEMENT	FAM	3 journées en 2015-et 10 jours en 2016	2015-16
ACCOMPAGNEMENT	SESSAD	2e semestre 2015 ET 2016 soit 9 jours	2015-16
ACCOMPAGNEMENT	MAS	2.5 jours en 2015 et 7 jours 2016	2015-16
Accompagnement projet établissement	IME	Total 10,5 jours dont 1 jour en 2016	
Accompagnement	IME	Total 11,5 jours dont 3 jours en 2016	

Les demandes pour les accompagnements longs sont à peu près identiques. La moitié des accompagnements est assurée par des vacataires extérieurs.

## C) Analyse de pratiques

Analyse de pratiques	ESAT	28	D. Bornech	9 séances sept 2015 à juin 2016
Analyse de pratiques	IME	28	C. Prizac	9 séances sept 2015 à juin 2016
Analyse de pratiques	FAM	45	D. Bornech	35 séances de 1H30 sur 2016
Analyse de pratiques	SESSAD	28	C. Prizac	10 séances de 2H (soit 3324 € au total) 2016-2017
Analyse de pratiques	ESAT	28	C. Prizac	9 séances (soit 3150 € au total) 2016-2017

L'activité en analyse de pratiques reste stable. Certains établissements ont renouvelé leur demande, ce qui prouve la bonne qualité des intervenants. Nous avons également eu de nouvelles demandes. L'intérêt de l'offre proposée par le Creai repose sur le fait que les formateurs intervenant dans le cadre de l'analyse des pratiques sont systématiquement titulaires de diplômes des secteurs médico-social et sanitaire (formations initiales d'Educateurs Spécialisés ou d'infirmiers en psychiatrie ou de psychologues cliniciens), formateurs en travail social (intervenants en formations initiale et continue) et titulaires de diplômes et titres universitaires en psychologie et/ou en sociologie et/ou en sciences de l'éducation. Nous proposons aux responsables d'établissement de rencontrer un ou deux professionnels et nous leur laissons le choix de prendre celui qui semble répondre au mieux à leurs attentes.

## D) Formations inter-établissements

Tableau comparatif de l'évolution des formations en Inter au Creai :

	2013	2014	2015	2016
Nombres de formations proposées	18	19	16	39
Nombre de formations réalisées	9	7	6	10
Nombre de personnes ayant suivi une formation	91	86	34	99
Nombre de formations annulées	9	12	10	29

On note une offre de formation très importante cette année 2016, ce qui constitue une « vitrine » nous permettant de proposer une très large offre de formation pour l'intra. On notera que cette année encore la formation en inter a du mal à « décoller ». Seulement 10 Formations thématiques inter-

établissements ont été dispensées dans les locaux du CREAI en 2016, (contre 6 en 2015). Les inscriptions se sont principalement faites sur le 2<sup>e</sup> semestre 2016, seules 2 formations ont eu lieu sur le 1<sup>er</sup> semestre. La thématique de « l'accompagnement de la fin de vie » a été particulièrement appréciée puisque 21 personnes ont suivi cette journée de formation. Une nouvelle formation proposée également sur la loi du 14 Mars 2016 en protection de l'enfance a également été très suivie.

THEME	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Accompagner la fin de vie	31-mars	21
Travailler avec les publics en situation de handicap	26-avr	11
Le référent du projet de la personne	04-oct	6
Loi du 14 mars 2016	10-nov	19
Réforme de la protection juridique des majeurs	15-nov	5
Dossier de l'usager	24-nov	5
Les archives	02-déc	7
Secret	05-déc	9
Personnel des services généraux	08-déc	5
Approche systémique	12-déc	11

La non-réalisation de journées de formation proposées constitue une difficulté coûteuse en temps et en énergie. Le plus souvent, l'annulation tient au nombre insuffisant d'inscrits. Cependant la constitution de l'offre représente un coût pour le Creai (conception, diffusion, relances, inscription) et conduit à des déceptions ou insatisfactions pour les ESMS et professionnels intéressés. L'analyse reste complexe à conduire : réforme de la formation professionnelle, multiplicité de l'offre de formation dans le secteur social et médico-social, difficultés de remplacement des personnels absents, budgets contraints... La réduction de ces difficultés passe indéniablement par l'ensemble des actions conduites par le Creai, l'accroissement d'adhérents et contributeurs.

## Perspectives 2017 en matière de formation-accompagnement

### → Poursuite du catalogue de formation avec de nouvelles thématiques proposées par nos vacataires et les permanents du Creai Centre-Val de Loire

Le catalogue de formation a été tiré à 800 exemplaires et, comme l'an dernier, le choix a été fait de l'adresser par courrier aux établissements et services (environ 500 établissements dont les établissements contribuant au Creai.) Puis il a été diffusé par voie électronique :

- A l'ensemble de notre base Etablissements et Services
- A l'ensemble du fichier « newsletter »
- Aux membres du Conseil d'administration du Creai, adhérents et contributeurs.

Le catalogue a été également distribué lors de nos journées régionales, journées d'études, de formations...

Notre offre de formation se présente à partir de la spécificité du CREA Centre-Val de Loire :

**Une équipe pluriprofessionnelle de formateurs-consultants expérimentés**, issus des secteurs social, médico-social et sanitaire, titulaires de diplômes universitaires et riches d'expériences d'accompagnement, de formation, d'encadrement.

**Une volonté d'être au plus près des professionnels de terrain** et de participer à leur formation continue.

**Une bonne connaissance des réflexions, enjeux et décisions politiques** en cours,

**Une expertise s'appuyant sur des missions** d'observation-étude, de conseil-diagnostic et d'animation de groupes de réflexion et de travail départementaux et régionaux.

Les formations s'organisent en « inter », formations réunissant des professionnels de différents établissements, ou en « intra », formations se déroulant au sein des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux et réunissant des professionnels de la même institution spécialisée.

Ce catalogue se présente par **5 grands chapitres génériques** :

- ✚ Le droit et les pratiques
- ✚ Les pratiques professionnelles
- ✚ Les professionnels du travail social
- ✚ Accompagnement et relation aux personnes accompagnées
- ✚ Evaluation et qualité

En établissant ce catalogue, l'objectif était bien entendu d'essayer de mieux faire connaître notre offre, bien étoffée et plus lisible mais également de susciter des idées de thématiques à réaliser en intra **pouvant être affinées avec les établissements, offrir des contenus à adapter aux réalités et préoccupations du terrain.**

La tendance pour 2017 se confirme, malgré encore beaucoup d'annulations de formation en inter pour le premier trimestre et avec une stabilité de la demande en intra. On note souvent des renouvellements de demandes de la part des établissements suite à une première demande dont la mise en œuvre a été jugée satisfaisante. La tendance est à la diminution du nombre d'heures de formation pour une même thématique.

## Observation et études

---

### Etudes dans le champ de l'autisme

#### **Contexte :**

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Plan Autisme 2013-2017, trois études ont été demandées par l'ARS Centre-Val de Loire au CREAI :

- l'évaluation et les évolutions éventuelles des besoins de formation des professionnels et des aidants familiaux dans le champ de l'autisme ;
- l'amélioration de l'offre d'accueil temporaire en matière d'autisme ;
- le parcours des personnes avec autisme en région Centre-Val de Loire.

La première étude sur les besoins de formation des professionnels et des aidants familiaux a été finalisée en 2015. Quant aux deux autres études, elles visent notamment à :

- mieux répartir les places d'accueil temporaire dédiées à l'autisme au niveau régional et d'adéquation avec la demande formulée par les établissements et services médico-sociaux et par les aidants familiaux (seconde étude) ;
- repérer des éléments facilitateurs et des points de rupture dans les parcours des personnes avec autisme afin d'analyser les parcours et d'identifier des spécificités territoriales (troisième étude).

#### **Méthodologie :**

Un Comité de pilotage réunissant, outre l'ARS et le CREAI Centre-Val de Loire, les Directions de l'Autonomie des Départements, les MDPH, des directeurs ou professionnels des établissements et services médico-sociaux, des Présidents ou directeurs de fédérations et d'associations gestionnaires, et l'Uriopss, s'est tenu le 21 mars 2016 et rassemblait 12 personnes au total.

Parallèlement, le Comité d'Etudes et d'Expertise du CREAI s'est réuni le 29 février 2016 en présence de 9 participants et rassemblait des personnes ressources ainsi que des personnes qualifiées sur l'autisme et des membres du Conseil d'Administration du CREAI.

Au cours de ces réunions, des pistes de réflexion de l'étude visant à améliorer la connaissance de l'offre d'accueil temporaire ont été restituées aux participants. De plus, un état d'avancement de l'étude relative aux parcours des personnes avec autisme a été réalisé donnant lieu à un débat entre les participants.

#### **Finalisation de l'étude visant à améliorer la connaissance de l'offre d'accueil temporaire dans le champ de l'autisme :**

La seconde étude sur l'accueil temporaire menée par le CREAI Centre-Val de Loire dans le champ de l'autisme a donné lieu début 2016 à la finalisation du rapport d'étude qui a été transmis à l'ARS.

## A) Etude sur les parcours des personnes avec autisme en région Centre-Val de Loire

Amorcée en juillet 2015, cette étude s'est basée sur une méthodologie visant à solliciter les 6 MDPH de la région afin qu'elles repèrent 5 situations de personnes avec autisme à l'aide de critères précis (enfant / adulte, en institution / à domicile, situations d'« Amendement Creton », personnes handicapées vieillissantes). Cette étape, complexe pour les MDPH, a débuté en septembre 2015 et s'est poursuivie en 2016.

A l'issue du repérage des 5 situations par département, des entretiens se sont déroulés avec les aidants familiaux qui ont pu être interviewés avec leur accord sur le parcours de leur enfant avec autisme. 4 entretiens ont pu être menés avec les familles par département hormis dans ceux du Cher et du Loiret où la MDPH n'a pu contacter les familles pour lesquelles les situations avaient pu être repérées. L'objectif de ces entretiens était de retracer la chronologie des parcours des personnes avec autisme et de connaître le ressenti des aidants familiaux rencontrés.

L'identification de ces situations s'est accompagnée de la mise en place dans chaque département d'une réunion avec les acteurs locaux animée par le CREAI et réunissant, outre les professionnels des MDPH, la Délégation Départementale de l'ARS, la Direction de l'Autonomie du Département, des professionnels des établissements et services médico-sociaux, des organismes gestionnaires, des associations représentantes d'usagers, le Centre Ressources Autisme, l'Education Nationale, les services de (pédo)psychiatrie, les services de la Protection Maternelle et Infantile sans oublier les Unités d'Enseignement en Maternelle (lorsqu'elles ont été mises en place dans les départements).

Une fois les 6 réunions départementales achevées, une réunion régionale, réunissant 14 personnes faisant partis des acteurs départementaux présents ou qui n'avaient pu l'être lors des réunions départementales ainsi qu'un représentant de l'ARS régionale, un représentant d'un Département ainsi qu'un autre de la MDPH, a permis de restituer les différentes analyses émanant de ces réunions mais aussi de mettre en exergue des tendances communes aux 6 départements et des spécificités par territoire.

Ces particularités territoriales ont également donné lieu à la rédaction d'un rapport permettant de distinguer les problématiques dans les secteurs enfance et adulte, de repérer les points de tension et les éléments facilitateurs dans les parcours lors de chaque période charnière du parcours (de 0 à 3 ans, de 3 à 6 ans, de 6 à 16 ans, de 16 à 25 ans et au-delà de 25 ans) puis de dégager des pistes de réflexion thématiques déclinées par département.

### Perspectives 2017

Parmi les perspectives envisagées dans le champ de l'autisme avec l'ensemble des acteurs mobilisés (100 personnes), une synthèse des 3 études produites par le CREAI pour l'ARS est prévue ainsi qu'une journée d'étude qui permettra de restituer les travaux menés et de poursuivre les réflexions engagées.

## B) Etude sur les SAMSAH

### Contexte :

Structures innovantes instituées par le décret n°2005-223 du 11 mars 2005, les services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) sont des dispositifs qui sont relativement récents dans le paysage médico-social.

L'objectif lors de la création de ces structures était de répondre à des besoins non couverts pour le maintien ou le retour à domicile pour des personnes dont l'état ne leur permettait pas de vivre de façon suffisamment autonome. Face à ce constat, ces services se sont tout d'abord développés en direction des personnes ayant un handicap moteur ou psychique.

Dès 2007, la DRASS de la Région Centre a souhaité bénéficier d'un état des lieux des SAMSAH de la Région (*4 en fonctionnement et 4 projets CRSOMS*). Cette étude a été conduite par le CREAI Centre. L'objectif était d'élaborer des recommandations à destination des services de l'Etat et des départements afin de garantir la mise en œuvre d'un service le plus adapté possible aux besoins des personnes handicapées désireuses d'une vie la plus ordinaire possible<sup>1</sup>.

En 2008, le rapport de la CNSA<sup>2</sup> a également mis en lumière la diversité des services rendus par les SAMSAH mais également le besoin d'une distinction plus claire avec les services de soins infirmiers à domicile. Ce rapport a constaté l'existence de deux types de SAMSAH assez différenciés : ceux axés sur la délivrance de prestations de soins, et ceux tournés vers une fonction de coordination de l'accompagnement.

Depuis ces études, le décret du 20 mars 2009<sup>3</sup> a défini le public et leurs besoins auxquels doivent répondre les SAMSAH (article D.344-5-2 CASF).

### Objectifs:

Au vu de ces éléments et du développement des SAMSAH en région Centre depuis 2007, l'ARS a confié au CREAI la réalisation d'une nouvelle étude sur les SAMSAH de la Région, afin d'obtenir des données et une analyse qualitative sur :

- le fonctionnement et le périmètre d'intervention des SAMSAH de la Région ;
- les prestations proposées par les SAMSAH par mission (soins et accompagnement social) et par spécialisation ;
- les articulations et les coordinations mises en place avec les partenaires par territoire.

En outre, pour les SAMSAH concernés, l'étude a permis de mettre en évidence certaines évolutions apparues depuis celle de 2007.

---

<sup>1</sup> Les SAMSAH. Quel positionnement et quel fonctionnement dans le champ de l'accompagnement à domicile des personnes handicapées ?, CREAI Centre, Décembre 2007

<sup>2</sup> Suivi qualitatif du développement des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés : SAMSAH et SSIAD, CNSA, Avril 2008

<sup>3</sup> Décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie

## **Méthodologie :**

Un comité de pilotage, animé par le CREAI, a été mis en place, rassemblant, outre l'ARS, des associations gestionnaires, un Département et une MDPH et l'Uriopss. Il s'est réuni le 22 avril 2016 et a permis de rassembler 10 participants et de restituer les éléments recueillis tout au long de la démarche ainsi que de présenter des axes d'analyse thématiques et des pistes de réflexion.

La démarche s'est déroulée en 5 temps :

1. une analyse documentaire qui a permis de mieux comprendre les problématiques se référant aux SAMSAH ;
2. une investigation par questionnaire auprès des 15 SAMSAH de la région Centre-Val de Loire portant sur l'organisation du service, la capacité d'accueil, le plateau technique, les personnes accompagnées au 31/12/2014, les prestations réalisées et modalités d'accompagnement, les outils de la loi 2002-02 et les partenariats mis en œuvre ;
3. la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des 15 directeurs de SAMSAH, permettant d'identifier les divergences de fonctionnement entre ces services et les facteurs explicatifs, et auprès de 10 professionnels travaillant dans ces SAMSAH ;
4. le repérage d'expériences de partenariats afin d'appréhender les liens avec les autres dispositifs d'intervention à domicile pour les personnes handicapées (SSIAD, SAVS par exemple), ceci afin de mieux connaître le positionnement des SAMSAH sur les territoires et les articulations existantes avec les différents acteurs ;
5. la réalisation d'entretiens semi-directifs par téléphone avec l'ensemble des Départements et des MDPH de la Région, notamment afin de mieux connaître le fonctionnement des politiques départementales et d'identifier territorialement des besoins spécifiques.

En parallèle de ces 5 temps, il apparaissait pertinent de prendre en compte dans l'analyse des résultats, l'offre d'équipement par territoire (établissements et services médico-sociaux, services de soins, services de psychiatrie, services d'aide à domicile pour les personnes en situation de handicap, ...) afin de comprendre le profil des publics accompagnés et les prestations réalisées.

L'étude a donné lieu à un rapport publié au second semestre 2016, à la réalisation d'une synthèse de cette étude ainsi qu'à une restitution des travaux menés mis en débat dans le cadre d'une journée régionale le 13 octobre 2016.

## **C) Etude relative au parcours de santé des personnes en situation de handicap**

### ***(en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé)***

#### **Contexte :**

La Charte Romain JACOB a été signée par plus d'une quarantaine d'organismes en région Centre-Val de Loire, le 19 octobre 2015. Ce document, édité suite à la parution du rapport de Pascal JACOB, « Un droit citoyen pour la personne handicapée : un parcours de soins et de santé sans rupture d'accompagnement », comprend douze articles qui entendent engager l'ensemble des acteurs de la santé (au sens large) vers un meilleur accès aux soins pour les personnes en situation de handicap. En complément de cette charte Romain Jacob, une charte nationale spécifique à l'accès aux urgences a été signée en début d'année 2016.

Parallèlement et plus largement, d'autres rapports (Piveteau, Irdes...) soulignent la nécessité de mieux prendre en compte les parcours de vie des personnes. Ces enjeux sont potentiellement plus complexes à intégrer en Région en raison de la faible démographie des professionnels de santé, voire d'absence de professionnels dans certains territoires.

Mue par la volonté de mobiliser les acteurs régionaux dans des logiques de parcours de soins des personnes en situation de handicap, et de permettre que s'engagent, se déploient ou se pérennisent des actions concrètes en la matière, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire a sollicité le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) et l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) afin de réaliser une étude sur ce sujet.

#### **Objectifs :**

Il s'agit pour l'ARS de s'inscrire dans une priorité nationale, en fixant deux grands objectifs à cette étude :

- identifier les conditions permettant de limiter les entrées potentiellement évitables dans les services d'urgences ;
- identifier les améliorations possibles des conditions de prises en charge dans ces services.

Cette étude doit également permettre de :

- repérer les actions, les expériences existantes, effectives ou envisagées pour améliorer et faciliter cet accès aux soins des personnes en situation de handicap sous toutes ses formes ;
- alimenter un colloque régional pour valoriser les expériences et initiatives mises en œuvre en région Centre-Val de Loire.

#### **Méthodologie :**

En termes de méthodologie, il s'agit tant de mettre en avant les actions existantes en la matière que de croiser les regards des différents acteurs des services d'urgences, du sanitaire, du médico-social, du

libéral, des services à domicile (SSIAD, SAAD, HAD, SPASAD), des centres 15 et des usagers au sens large (les personnes concernées ou leurs représentants et les aidants).

Le CREAI et l'ORS ont présenté le périmètre de l'étude au groupe « Fluidifier le parcours de santé des personnes en situation de handicap », émanant de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), le 24 février 2016.

Réalisés en début d'année 2016, 6 entretiens exploratoires menés auprès de différents acteurs ciblés pour leurs connaissances du parcours de santé des personnes en situation de handicap ont permis de repérer les principales problématiques et d'identifier des thématiques précises. Celles-ci ont permis de bâtir des questionnaires envoyés par voie électronique aux services d'urgences, aux établissements sanitaires, aux établissements et services médico-sociaux, aux professionnels libéraux, aux services à domicile ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ou à leurs aidants. Des entretiens menés parallèlement avec les 6 centres 15 de la Région ont contribué à alimenter la connaissance du parcours en service d'urgences.

A l'issue de l'exploitation et de l'analyse des questionnaires transmis aux acteurs du parcours de santé des personnes en situation de handicap, des focus groupes et des entretiens bilatéraux (26 au total) ont permis de croiser les regards des acteurs et d'alimenter les problématiques soulevées au cours des entretiens précédemment cités et dans les questionnaires en recueillant des éléments plus approfondis de la part des différents acteurs, que ce soit les établissements sanitaires, aux établissements et services médico-sociaux, les professionnels libéraux, les établissements sanitaires, les services à domicile ou les personnes en situation de handicap et/ou leurs aidants ou représentants d'usagers.

## Perspectives 2017

A partir des informations recueillies et de l'analyse de la littérature sur le sujet, un rapport d'étude sera réalisé en début d'année 2017 et permettra à la fois de mettre en avant des pistes de réflexion et de repérer des expériences mises en place en région Centre-Val de Loire, mais également au niveau national.

Par ailleurs, une plaquette de synthèse sera réalisée pour alimenter la tenue d'un colloque au cours du second semestre 2017.

## **D) Réalisation d'un diagnostic : coopération entre secteurs psychiatrique et médico-social (Loire-Touraine)**

### **Contexte**

- a- Le Rapport Zéro sans solution.
- b- La Commission départementale situations critiques – constat

De nombreuses situations critiques sont liées à l'évolution des publics pris en charge dans les ESMS : déficiences associées, publics-frontières entre le secteur MS et la psychiatrie ; mise en échec des équipes en ESMS ; hospitalisation en urgence en service de psychiatrie avec retour à une stabilisation de l'état et réintégration en ESMS, nouvelle source d'échec.

Les situations complexes sont souvent liées à de la violence, de l'agressivité, des troubles du comportement conduisant à des situations de crise avec les autres résidents, avec les équipes (droit de retrait, arrêts maladies) et à des hospitalisations

- c- Le PTS d'Indre et Loire

Dans le cadre du PTS, la feuille de route « santé mentale » identifie un besoin de soutien psychiatrique au sein des EHPAD et la feuille de route « handicap » identifie le même besoin pour les ESMS adulte pour la gestion des situations complexes.

On identifie 2 axes de réflexion :

- ➔ Un axe transversal sanitaire- médico-social : la coopération entre ESMS et secteur de psychiatrie
- ➔ Un axe intra-médico-social : l'évolution des pratiques en ESMS pour l'accompagnement des nouveaux publics

### **Méthodologie**

- a- Une objectivation des ressources et des besoins au niveau du département

Pour objectiver le besoin de prise en charge psychiatrique non couvert au niveau départemental, une enquête va être lancée début 2016 des ESMS PA-PH pour recenser les ressources internes ou externes en psychiatrie des ESMS et mesurer les besoins de soutien psychiatrique non couverts par les ressources disponibles.

- b- Une étude qualitative par le CREAI au sein d'un échantillon d'établissement sur un pays

En parallèle de cette enquête, volonté de travailler sur les moyens d'aider les équipes à mieux gérer les situations de crise et éviter à certaines situations de devenir critiques.

- c- Un partage des données collectées avec les acteurs

### **Objectif de l'étude qualitative :**

Investiguer les deux axes de réflexion :

- la coopération entre ESMS et secteur de psychiatrie (coopération formalisée ou non ; modalités de recours à la psychiatrie (en urgence ou en anticipé) ; supports d'échange d'information utilisé ; types d'informations partagés ; modalités de coopération ; etc.
- les pratiques en ESMS pour l'accompagnement des nouveaux publics : fonctionnement interne des ESMS : organisation pour la prise en charge des situations complexes ; méthodes - pratiques – approches (thérapie institutionnelle, prescription médicamenteuse, prise en charge individuelle ou en groupe, etc.) ; organisation du lien avec la psychiatrie.

Pour identifier :

- des organisations – pratiques qui fonctionnent et celles à faire évoluer sur les 2 axes
- des solutions innovantes en termes de formation (évolutions pratiques professionnelles en ESMS), prise en charge,
- formulation de propositions

Le périmètre de l'étude est constitué d'un panel d'ESMS présents sur le pays Loire Touraine.

Plusieurs situations critiques examinées en commission sont localisées sur le pays Loire Touraine (Amboise et Château-Renault). Ce pays dispose d'une offre médico-sociale importante et a initié un CLS dont la phase d'élaboration est concordante avec la temporalité de ce projet.

Le rapport d'étude a été remis à la Délégation Départementale d'Indre-et-Loire de l'ARS.

## **E) Réalisation d'un diagnostic sur la scolarisation des enfants en situation de handicap**

### **âgés de 3 à 6 ans, scolarisés en école maternelle ou susceptibles de l'être dans le département de l'Indre**

#### **Contexte :**

Lors de la première réunion du groupe technique départemental de coordination et de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap prévu par l'article D.312-10-13 du Code de l'action sociale et des familles, les participants avaient mis l'accent sur la nécessité de faire un point sur la scolarisation en maternelle des enfants présentant un handicap dans l'Indre.

Afin de faciliter la réflexion sur ce sujet, le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) a été sollicité par la Délégation Départementale de l'ARS de l'Indre pour mener un diagnostic portant sur les enfants âgés de 3 à 6 ans, scolarisés en école maternelle ou susceptibles de l'être, dans ce département.

#### **Objectifs :**

Les objectifs de ce diagnostic sont les suivants :

- réaliser un état des lieux de l'existant et des pratiques en matière de scolarisation, identifier les ressources locales et leur adaptation aux besoins ;
- Identifier les modalités d'organisation de la coordination territoriale ;
- mettre en avant le parcours de familles, les accompagnements mis en place et les soutiens existants sur le territoire.

#### **Méthodologie :**

Ce travail s'appuie sur différentes étapes complémentaires :

- une recherche documentaire sur la thématique de la scolarisation des enfants en situation de handicap âgés de 3 à 6 ans, un recueil des dispositifs mis en place sur d'autres territoires pour répondre à cette problématique et une étude de l'ensemble des données produites dans le champ de cette étude pour le territoire de l'Indre ;
- un recueil des données existantes dans le périmètre de l'étude et une analyse des travaux menés localement, à travers notamment les schémas et les plans départementaux, les comptes rendus des Comités de suivi du groupe de travail sur la scolarisation dans l'Indre, les bilans d'activité de la CDAPH et de la MDPH ;
- un état des lieux de l'existant dans le département de l'Indre, à travers la connaissance, l'organisation et la coordination des acteurs (Education Nationale, secteur sanitaire, secteur médico-social) mais aussi en réalisant une description de l'offre d'accompagnement pour mettre en lumière les besoins en la matière pour les enfants en situation de handicap âgés de 3 à 6 ans. Cette étape consiste à réaliser des entretiens bilatéraux auprès de la Délégation Départementale de l'ARS, de la PMI, de la MDPH, des 2 CAMSP du département, de l'Education

Nationale et du secteur pédopsychiatrique. Afin de compléter les éléments recueillis lors de ces entretiens, un questionnaire destiné d'une part aux 128 écoles maternelles de l'Indre et d'autre part, aux établissements et services médico-sociaux et aux services de pédopsychiatrie du département, ont permis de mieux comprendre les problématiques de la scolarisation et de la coordination entre les acteurs dans le département de l'Indre. En fonction des entretiens, des éléments disponibles et transmis au CREAI, des croisements et une analyse ont pu être réalisés, autant que possible, par type de handicap et par territoire avec une mise en perspective et une comparaison avec les données nationales existantes.

Cette étude est aussi l'occasion de mettre en évidence des problématiques relatives à l'accompagnement et à la scolarisation des enfants âgés de 3 à 6 ans en situation de handicap, en réalisant d'une part 8 entretiens semi-directifs auprès de parents avec pour objectif d'interroger les familles sur le parcours de leur enfant, les éventuels soutiens et appuis dans ces parcours, les difficultés rencontrées dans ce parcours avec un focus sur la scolarisation de leur enfant et les besoins identifiés par les familles pour les accompagner dans le parcours.

Parallèlement, l'organisation d'un focus groupe « scolarité » dans chaque arrondissement de l'Indre, réunissant des professionnels de l'Education Nationale (enseignants, enseignants référents handicap, psychologue, infirmier...), soit 10 à 15 personnes, devra permettre de réaliser un état des lieux des pratiques en matière de scolarisation, des besoins et les éventuelles disparités par territoire.

De plus, un autre focus groupe regroupant les ESMS accompagnant des enfants en situation de handicap âgés de 3 à 6 ans, l'ARS, le secteur pédopsychiatrique, le Département de l'Indre, la MPDH, le Centre Ressources Autisme, un représentant de parent, un représentant des focus groupes « scolarité » permettra de recueillir les avis et les expériences de coopération avec l'Education Nationale par rapport à l'intégration scolaire des enfants âgés de 3 à 6 ans.

### **Perspectives 2017 :**

Enfin, le rapport d'étude, compilant les informations recueillies aux différents moments de la démarche, permettra d'établir un diagnostic en termes de scolarisation des enfants âgés de 3 à 6 ans dans le département de l'Indre et d'envisager des pistes de réflexion en réponse aux problématiques posées. Il sera transmis à la Délégation Départementale de l'ARS de l'Indre au cours du premier semestre 2017.

## **F) Etude relative à la population des majeurs protégés à leurs profils, à leurs parcours et aux pratiques d'accompagnement mises en œuvre (en collaboration avec 9 autres CREAI)**

### **Contexte :**

En réponse à un appel d'offre de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), cette étude vise à mieux connaître les majeurs protégés, au-delà des seules données de cadrage remontées régulièrement par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) ou les Tribunaux (Centralisation et analyse par la DGCS et le Ministère de la Justice).

Par ailleurs, les DDCS ne recueillent aucune information sur les majeurs protégés dont la mesure est exercée par les familles. Le périmètre de l'étude comprend également les pratiques d'accompagnement mises en œuvre et leur adéquation avec les besoins identifiés et les attentes exprimées par les majeurs protégés.

### **Objectifs :**

L'étude proposée a cherché à mieux identifier la variété des situations de vie que recouvrent ces différentes mesures, à mieux comprendre comment ces mesures de protection juridique s'inscrivent dans le parcours de vie de ces personnes (à quel moment et pour quelles raisons la mesure a été demandée) et à analyser l'évolution des profils décrits au cours des 10 dernières années.

En outre, l'étude visait à mieux identifier la palette des pratiques d'accompagnement mises en œuvre par les différents mandataires judiciaires, à repérer les facteurs qui constituent des obstacles ou au contraire des leviers dans le suivi des mesures (en particulier les partenariats existants et attendus), du point de vue des trois groupes d'acteurs concernés : les personnes elles-mêmes, les professionnels exerçant les mesures et les tuteurs familiaux.

Il convenait également de pouvoir recueillir le point de vue des majeurs protégés sur l'intérêt et les inconvénients de la mise en place d'une mesure de protection juridique, l'impact sur leurs droits, leur participation sociale et leur parcours de vie, ainsi que leurs attentes en termes d'accompagnement.

### **Méthodologie :**

Confiée à 10 CREAI et coordonnée par l'ANCREAI, cette étude s'est inscrite dans un travail collaboratif via une équipe-projet à laquelle se sont ponctuellement adjoints les autres CREAI participant à la démarche.

Une analyse de la littérature, réalisée par deux CREAI, a permis de mieux connaître la population des majeurs protégés, son évolution, les pratiques d'accompagnement dont ils ont bénéficié, et de dégager les problématiques prioritaires les concernant. L'objet d'une analyse de la littérature existante sur la protection juridique des majeurs était de proposer un ensemble d'éléments de réflexion permettant

d'analyser la population des majeurs protégés et leur accompagnement sur les 10 dernières années 2005-2015.

Le recueil d'information sur les caractéristiques des personnes sous mesure de protection a été réalisé en deux étapes. Une enquête par questionnaire a été menée auprès de l'ensemble des services mandataires, des préposés d'établissement et des mandataires privés d'un panel diversifié de 20 départements français (dont un dans les régions d'outre-mer). Chaque CREA I impliqué dans l'étude s'est engagé à diffuser le questionnaire pour les départements implantés dans sa région.

En outre, chaque CREA I a ainsi pu recueillir auprès des DDCS les coordonnées mail des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) à contacter, effectuer les relances et assurer la hotline auprès des MJPM en cas de difficultés dans le remplissage du questionnaire. Compte tenu de la lourdeur et de la complexité des informations à fournir, il a été demandé aux MJPM de compléter le questionnaire pour un nombre limité de situations accompagnées. La compilation des données recueillies a été réalisée par chaque CREA I qui a ensuite transmis ces informations à deux CREA I chargés de traiter et d'analyser les résultats.

Afin de compléter les informations recueillies auprès des mandataires judiciaires, des entretiens semi-directifs ont été menés dans 5 régions, dont la région Centre-Val de Loire, auprès de 7 tuteurs familiaux dans les différentes régions. Ces entretiens conduits avec des familles permettaient d'obtenir un panel varié de situations tout en diversifiant, autant que possible, ces différentes situations selon la mesure (curatelle simple, curatelle renforcée, tutelle). Une série d'entretiens a également été effectuée avec 19 mandataires judiciaires d'une part et avec 5 majeurs protégés d'autre part. Afin d'obtenir davantage d'éléments sur l'information et le soutien aux tuteurs familiaux, 2 entretiens ont été menés avec des services structurés pour exercer cette activité. Ce travail a donné lieu à la rédaction d'un rapport en fin d'année 2016.

## **G) Etude relative aux spécificités dans l'exercice de mesures de protection auprès de personnes en situation de handicap psychique**

### **Contexte de la demande**

Nous ne disposons pas actuellement en France et en région Centre-Val de Loire d'une vision exhaustive du nombre et des caractéristiques de la population sous mesures de protection.

A souligner, dans ce cadre, une enquête nationale est en cours de finalisation, menée par l'ANCREAI (Association Nationale des CREAI), commanditée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et qui a pour objectifs d'améliorer la connaissance de la population des personnes majeures protégées sur le territoire français, de connaître les différents publics et d'en tirer des profils, de détecter les raisons de la mise sous protection et/ou le parcours dans la mesure de protection (changement de mandataire, de mesure...). Cette étude est à visée opérationnelle pour une restitution dès octobre 2016, afin qu'elle puisse éclairer les politiques publiques.

Menée sur un large échantillon de 20 départements dont l'Indre-et-Loire et le Loiret, cette étude prendra en compte tous les modes d'exercice (services mandataires, préposés d'établissement, Mandataires Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJMP) exerçant à titre individuel).

### **Méthodologie de l'enquête**

#### **Revue de la littérature et réalisation d'entretiens exploratoires**

En amont de la réalisation des entretiens semi-directifs présentés ci-après, il était nécessaire que le Creai s'approprie la connaissance déjà produite sur le sujet, repère les enjeux relatifs à l'accompagnement des majeurs protégés en situation de handicap psychique et puisse mettre en lien les problématiques recensées au niveau national ou dans d'autres régions avec celles de la région Centre-Val de Loire.

Pour ce faire, il a été réalisé une revue de la littérature et des entretiens exploratoires.

#### *Revue de la littérature :*

L'objectif de cette première étape était de pouvoir identifier les problématiques à exploiter lors de cette étude régionale. L'ensemble des publications étudiées ont été déterminantes pour la construction des grilles d'entretiens pour prendre en compte les axes repérés comme déterminants dans l'accompagnement des majeurs protégés en situation de handicap psychique.

Pour ce faire, les principaux travaux menés ces dix dernières années sur cette thématique (études, rapports, schémas) ont été étudiés et pris en compte dans le présent rapport.

#### *Entretiens exploratoires :*

Après la réalisation de la revue de la littérature, l'objectif de la réalisation de ces entretiens était d'obtenir une meilleure appréhension des enjeux régionaux. Ces entretiens ont été réalisés auprès de deux professionnels service mandataire.

## Approche qualitative via des entretiens semi-directifs

Ces entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès :

- ✗ De services mandataires ;
- ✗ L'association régionale des mandataires privés ;
- ✗ D'associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique ;
- ✗ Des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).

L'objectif de ces entretiens était de :

- mieux connaître l'accompagnement mené auprès des majeurs protégés avec handicap psychique par les services mandataires et les mandataires individuels ;
- identifier les principales caractéristiques des personnes avec handicap psychique (âge, situation sociale et familiale, problématiques liées au handicap, soutiens nécessaires, ..) ; ...
- les éventuels manques et les éventuels besoins des mandataires (services et individuels) dans le cadre de cet accompagnement.

Pour ce faire, les services mandataires ont été sélectionnés à partir des critères ci-dessous :

- Une représentativité de chaque département
- Une pluralité dans le profil des gestionnaires des services et dans la taille des services interrogés

Pour les GEM, le choix a été d'interroger des parrains, sélectionnés à partir des critères suivants :

- Une ancienneté dans cette mission ;
- Une expérience de parrains auprès de plusieurs GEM.

Au total, **10 services mandataires** ont été interrogés, 2 parrains de GEM et 2 associations spécialisées ainsi que l'association des mandataires privés représentant 17 professionnels.

### Zoom sur les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) :

Introduits par la loi du 11 février 2005, ces groupes sont organisés sous forme associative de type loi 1901. Ils ont pour objet premier **de créer du lien social et de lutter contre l'isolement de personnes avec handicap psychique** ; ainsi, ces groupes sont des lieux de rencontres, d'échanges et de soutien entre les adhérents. Les différentes activités organisées ensemble par les adhérents visent tant au développement personnel qu'à créer des liens avec la communauté environnante.

L'adhésion des personnes est libre et volontaire sous réserve de respect du règlement intérieur du GEM.

Le GEM bénéficie de l'appui d'un parrain (autre association d'utilisateurs, de représentants de famille, gestionnaire de structures sociales ou médico-sociales) pour aider les usagers adhérents dans la gestion du fonctionnement du GEM, en particulier au niveau administratif et financier.

Le GEM peut faire l'objet d'un conventionnement pour un financement par l'état de postes d'animateurs qui aident les adhérents à s'organiser dans la réalisation de leurs projets (cahier des charges GEM juillet 2011)

Ces groupes peuvent concerner tout type de handicap mais l'éligibilité à une convention de financement prévoit que seuls sont concernés les adhérents dont le handicap résulte « de troubles psychiques ou d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise ».

## H) Etude sur l'accompagnement des majeurs protégés avec handicap psychique

### par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs

#### Contexte de la demande :

La loi du 11 février 2005<sup>[1]</sup> qui apporte pour la première fois en France une définition du handicap, reconnaît la notion de « Handicap Psychique » : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Cette définition permet de prendre en compte les troubles cognitifs ou psychiques en tant que handicap à part entière. Ainsi, la loi a voulu renverser les schémas traditionnels de pensée en reconstruisant « *la protection des personnes vulnérables autour de leurs droits et en inscrivant clairement la protection dans leur parcours de vie quand elle devient nécessaire.* » La protection des majeurs a donc été recentrée sur les personnes dont l'autonomie est limitée par le vieillissement, les troubles psychiques ou le handicap mental, par le biais de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs en réaffirmant « *la finalité de santé publique et le soutien à l'autonomie du dispositif de protection des personnes.* »<sup>[2]</sup>

L'accompagnement d'un certain nombre de majeurs protégés avec handicap psychique par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs a amené la DRJSCS du Centre-Val de Loire à solliciter le CREAI pour mener une étude visant à mieux connaître l'accompagnement mené auprès des personnes ayant un handicap psychique prises en charge par les services mandataires et les mandataires individuels en région Centre-Val de Loire.

Cette étude s'inscrit dans la réalisation de la fiche action n°7 « Renforcer la qualité de la prise en charge » du schéma régional des mandataires judiciaires<sup>[3]</sup> qui prévoit notamment d' « Optimiser la qualité de la prise en charge par l'évaluation et l'analyse des besoins des personnes protégées ».

#### Objectif de cette étude :

Cette étude vise à mieux connaître les problématiques que pose l'accompagnement des personnes avec handicap psychique sous mandat de protection juridique, qu'elles soient prises en charge en structure sanitaire et/ou médico-sociale ou accompagnées à leur domicile en région Centre-Val de Loire.

---

[1] Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

[2] Appel à recherches de l'Institut de Recherche en Santé Publique, dans le cadre du projet MiRe de la DREES et avec le soutien de la CNSA, 2013

[3] Schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales-Région Centre-Val de Loire-2015-2019, DRJSCS

## Méthodologie :

Le CREAI a proposé une démarche en trois grandes étapes détaillées ci-dessous :

### **1<sup>ère</sup> étape : Recherche documentaire, réalisation d'entretiens exploratoires et communication aux différents acteurs à solliciter pour cette étude**

En amont de la réalisation des entretiens semi-directifs présentés ci-après, il est nécessaire que le Creai s'approprié la connaissance déjà produite sur le sujet, repère les enjeux relatifs à l'accompagnement des majeurs protégés en situation de handicap psychique et puisse mettre en lien les problématiques recensées au niveau national ou dans d'autres régions avec celles de la région Centre-Val de Loire

Pour ce faire, il a été réalisé une revue de la littérature et des entretiens exploratoires.

#### *Revue de la littérature :*

L'objectif de cette première étape a été de pouvoir identifier les problématiques à exploiter lors de cette étude régionale. L'ensemble des publications étudiées ont été déterminantes pour la construction des grilles d'entretiens qui ont pris en compte les axes repérés comme déterminants dans l'accompagnement des majeurs protégés en situation de handicap psychique.

#### *Entretiens exploratoires :*

Après la réalisation de la revue de la littérature, l'objectif de la réalisation de ces entretiens a été d'obtenir une meilleure appréhension des enjeux régionaux.

Le Creai a réalisé ces entretiens auprès d'un service mandataire et du représentant départemental de l'association Unafam dans le Loiret.

### **2<sup>ème</sup> étape : La réalisation d'entretiens individuels**

Le Creai a réalisé des entretiens semi-directifs auprès de services mandataires, de l'Association Régionale des Mandataires Privés à la Protection des Majeurs, de l'Unafam, de l'ARS, de MDPH et d'un juge des tutelles.

L'objectif de ces entretiens a été notamment de :

- mieux connaître l'accompagnement mené auprès des majeurs protégés avec handicap psychique par les services mandataires et les mandataires individuels ;
- identifier les principales caractéristiques des personnes avec handicap psychique (âge, situation sociale et familiale, problématiques liées au handicap, soutiens nécessaires, ..) ; ...
- les éventuels manques et les éventuels besoins des mandataires (services et individuels) dans le cadre de cet accompagnement.

### **3<sup>ème</sup> étape : L'élaboration du rapport**

Le rapport final a été rédigé au fur et à mesure de l'avancée des différents recueils de données.

*Le rapport final comprenait :*

- ✗ la présentation du contexte,
- ✗ l'analyse des données issues des entretiens,
- ✗ une présentation des éventuelles expériences inspirantes/innovantes en région ;
- ✗ la présentation de pistes de progression en matière d'accompagnement des majeurs protégés en situation de handicap psychique.

Le rapport d'étude a été transmis à la DRJSCS fin 2016



### **Perspectives 2017 pour les observations et études**

- ➔ Poursuite de l'étude Accès aux soins et du diagnostic dans l'Indre
- ➔ Remontée de dispositifs innovants en région (avec l'Ancreai)
- ➔ Etude sur les Groupements d'Entraide Mutuelle
- ➔ Analyse des rapports d'activité harmonisés des CAMSP
- ➔ Charte du délégué avec les mandataires judiciaires

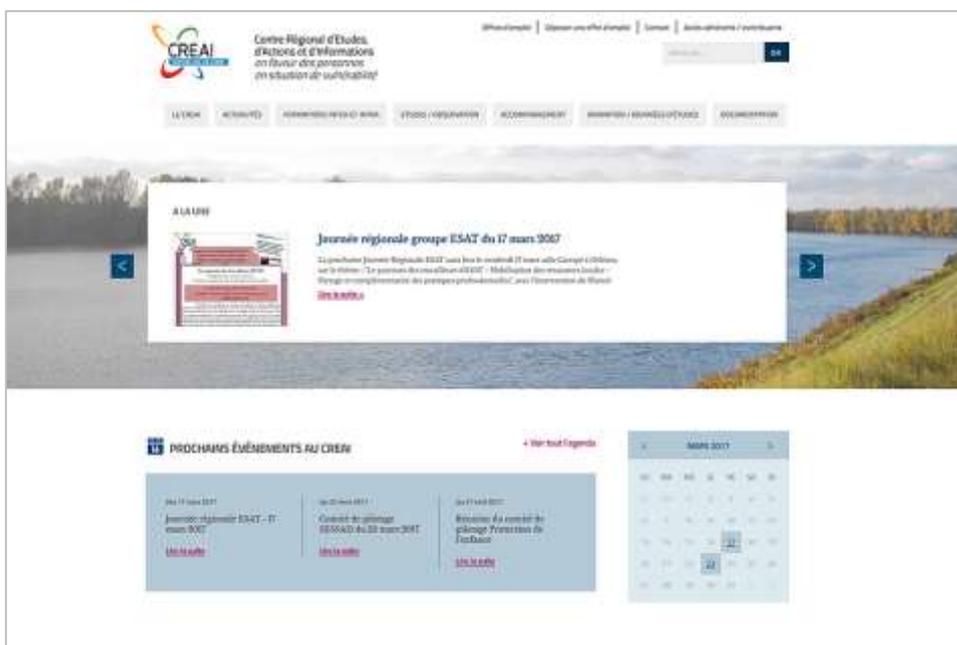
## 5 - LES OUTILS DE COMMUNICATION

### A) Le site Internet

Le nouveau site [creaicentre.org](http://creaicentre.org) a été présenté lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2016.

Les CREA Pays de la Loire et Centre-Val de Loire ont fait appel au même prestataire, Images Créations, pour travailler à la refonte de leur site Internet, avec une trame dupliquée, aux fonctionnalités identiques mais aux rubriques différentes.

La mise en ligne est prévue au 31 janvier 2017.



Page d'accueil du site [creaicentre.org](http://creaicentre.org)

### B) La newsletter

Notre deuxième support d'information et de communication paraît chaque mois. En 2016, le CREA a changé de prestataire pour adopter une interface plus conviviale et moins lourde à gérer.

La newsletter du CREA est adressée à **500 abonnés**, professionnels des établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social, mais aussi à l'ensemble de nos adhérents et contributeurs, à nos partenaires institutionnels et financiers.



En-tête de la newsletter

## C) Une revue thématique en construction : "Traverses" avec une publication en mai 2017

### « Tous vulnérables ? »

Récemment, les Creai ont vu leurs missions et champs d'intervention évoluer. La nouvelle dénomination de l'acronyme témoigne de ce changement (*Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité*). Cette évolution nous invite à réfléchir à la signification de la notion de vulnérabilité, et à ses conséquences dans nos positionnements et dans les accompagnements que nous pouvons proposer au secteur social et médico-social.

Elle conduit également le secteur social et médico-social dans son ensemble à réfléchir à son positionnement face à une nouvelle appréhension de l'utilisateur, l'utilisateur citoyen, l'utilisateur au cœur du dispositif, l'utilisateur expert..., figure devenue emblématique des différentes lois qui encadrent le secteur depuis une vingtaine d'années.

Pour ses 50 ans, le Creai Centre – Val de Loire a souhaité mettre en débat ce concept de Vulnérabilité. Il l'a fait lors de la célébration de ses 50 ans, le 21 mai 2015, avec une conférence de Marc-Henri Soulet, sociologue : "Penser la vulnérabilité".

Il souhaite le faire aujourd'hui à travers une revue sur ce sujet, ouverte largement à la rédaction d'acteurs aux profils et angles de vue divers.

Cette revue, le Creai souhaite la porter comme une contribution aux débats sociétaux et avec l'ensemble des acteurs qui auront envie de rejoindre cette aventure collective, aux débats sociétaux, pour une mise en débat du travail social d'aujourd'hui et de demain... sans jamais se résigner à ne plus penser !

### Les raisons d'une réflexion sur le sujet

La notion de vulnérabilité fait écho à des transformations sociales et sociétales importantes. Il s'agit de **resituer la notion de vulnérabilité dans son histoire et dans celle du travail social, de comprendre ses enjeux, en matière de politique sociale et d'accompagnement social, comme d'imaginer les impacts qu'elle peut avoir dans les pratiques au quotidien.**

Que ce soit dans le champ sociologique, dans le champ psychologique, dans le champ juridique, dans le champ médical, la vulnérabilité ne semble pas être un concept bien stabilisé ; on pressent qu'elle désigne un espace intermédiaire, un processus, ce qui **nous invite probablement à adopter une nouvelle manière de penser le lien social, et donc à penser le monde. De nouvelles manières de penser, alors, les actions sociales et les politiques sociales.**

### La ligne éditoriale

Cette revue présente des articles rédigés par des personnes de tous horizons, qui proposent des pensées, des réflexions à partager et à confronter.



Couverture de la revue "Traverses"

- ✚ A travers ces articles, qui se présentent sous des formes et des registres d'écriture volontairement diversifiés, nous avons souhaité mettre en miroir trois lignes de force :
- ✚ **Traverser les concepts**, c'est-à-dire chercher à approcher la notion de vulnérabilité et ce qu'elle représente pour l'action sociale ou médico-sociale et l'accompagnement des personnes
- ✚ **Croiser les pratiques**, c'est-à-dire évoquer l'appréhension de la vulnérabilité à travers des savoirs ou témoignages issus de l'expérience professionnelle.
- ✚ **Pour continuer à cheminer**, loin de vouloir conclure ce vaste sujet, quelques éléments prospectifs et synthétiques sont proposés au lecteur, afin que cette revue soit un véritable outil vivant au service de la culture professionnelle du secteur social.

### La méthode de travail

---

Un comité de rédaction et de lecture a suivi l'élaboration de cette revue depuis sa genèse, avec les missions suivantes :

- ✓ élaborer la ligne éditoriale de la revue,
- ✓ être garant de sa philosophie, son esprit
- ✓ solliciter des rédacteurs
- ✓ lire et discuter les contributions
- ✓ valider ou non la publication des contributions
- ✓ relire les articles et en proposer des résumés
- ✓ identifier les nouvelles thématiques, pour un programme de travail pluriannuel autour de cette publication.

Ce comité s'est réuni 7 fois entre septembre 2015 et février 2017, présidé par le Président du Creai Centre-Val de Loire, sous la direction de publication de la Directrice du Creai. Sa composition est la suivante (*par ordre alphabétique*) :

- Guillaume Buchon, Directeur de l'association Vers l'autonomie (28)
- Anne-Cécile Chapuis, Secrétaire générale du Creai Centre-Val de Loire, assistante sociale retraitée, ancienne responsable de la filière AS à l'Ecole Régionale du Travail Social d'Olivet (45)
- Séverine Demoustier, Directrice du Creai Centre-Val de Loire
- François Fauchoux, Directeur retraité du Creai Bourgogne
- Claude Laizé, Vice-président du Creai Centre-Val de Loire, Directeur Général retraité de l'association Enfance et Pluriel (37)
- Noël Le Goff, Président du Creai Centre-Val de Loire; Directeur retraité de l'Ecole Régionale du Travail Social (45)
- Dominique Périgois, Directeur retraité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (45, 28)

### Perspectives 2017 : le plan de communication est le suivant :

- ↪ Présentation à l'AG du Creai le 18 mai, avec invitation presse locale et spécialisée, et interview, invitation des sponsors
- ↪ Lancement avec une librairie d'Orléans
- ↪ Flyer de présentation de la revue adressé via la newsletter et le site internet + contacts mails
- ↪ Dossier de presse complet
- ↪ Courrier aux institutionnels et partenaires en même temps que l'envoi de la revue (ARS, DRDJSCS, Conseil Départemental, Conseil Régional, Unifaf...)
- ↪ Stand aux JN IME 2017
- ↪ Sponsors à solliciter : autorités publiques (ARS, DRDJSCS, Conseil Régional), et organismes de l'Economie sociale et solidaire.

## 6 - LES ARCHIVES

### Le traitement des archives du CREAI

Dans le cadre d'une collaboration avec le CNAHES, Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée et de l'action sociale, le Creai a fait appel en octobre 2016 et jusqu'à l'été 2017, à un jeune volontaire en service civique chargé du traitement de plus de 50 ans d'archives du Creai.

Son travail consiste à produire un récolement en vue du classement des archives de l'association. Celles-ci témoignent de son rôle historique, au sein du paysage régional, dans le domaine de la santé et du médico-social. Dans ce cadre, Tiago Rosa, le jeune volontaire, bénéficie du tutorat du Vice-Président du Creai, Claude Laizé, par ailleurs membre du CNAHES, et de la supervision régulière d'une archiviste des Archives Départementales du Loiret.

Ce travail a nécessité la mobilisation d'une pièce qui a dû être organisée en rayonnages d'étagères. L'aide de l'équipe technique de l'AEFH-Petit Cormier nous a été précieuse et nous lui réitérons nos remerciements ainsi qu'à sa direction. Sur cette période, Tiago Rosa a parallèlement été chargé d'organiser la bibliothèque du Creai. Il a ainsi constitué une esquisse de répertoire dans le but de sa mise en valeur.

Il a par ailleurs participé à une première formation sur les archives médico-sociales au Creai, ainsi qu'à une formation avec d'autres services civiques du département. Sa mission se termine en juillet 2017 mais toutes les archives ne seront pas traitées malgré son efficacité.

Fin 2016, près de 700 documents avaient été identifiés dans le récolement, qui sont autant d'archives du Creai qui pourraient à terme être versées aux Archives Départementales.

## CONCLUSION

Le plan d'action mis en place début 2016 au regard d'un déficit récurrent a porté ses fruits, porté en cela par 3 années de travail intense de repositionnement du Creai. Le résultat financier de cette année 2016, excédentaire, est un encouragement à poursuivre les efforts engagés depuis 3 ans, dans le cadre d'une mobilisation et d'un engagement de chacun : administrateurs et membres du Bureau, équipe de permanents Creai, équipes de formateurs vacataires. C'est le fruit en effet de plusieurs années de travail, de collaborations fidèles et fructueuses, mais aussi d'un certain nombre de valeurs partagées. Ce sont également des associations et des établissements et services, comme des autorités, qui se tournent vers nous pour des travaux de collaboration. Il s'agit d'un résultat très satisfaisant, qui traduit un renouveau et un dynamisme du Creai. A nous tous de poursuivre les efforts collectivement, car le champ de la formation et de l'observation est fragile, comme le sont les petites associations comme le Creai.

L'année 2017 sera aussi celle de la parution d'une première revue thématique du Creai, *Traverses - La revue du Creai Centre-Val de Loire*, dont le premier numéro s'intitulera « Tous vulnérables ? » : l'occasion pour le Creai de participer à un débat sociétal.

2017 sera également porteuse d'une dynamique régionale portée par le Creai Centre-Val de Loire, dans la mesure où il co-organisera les Journées Nationales IME IEM, avec le Creai Ile-de-France et l'Ancreai, qui se tiendront à Tours les 11, 12 et 13 octobre 2017. Moment fort pour tous les responsables et professionnels des établissements qui accueillent et accompagnent des enfants en situation de handicap dans toute la France, ces journées leur permettent en effet, tous les deux ans, de se réunir et d'échanger pour prendre la mesure de l'évolution des politiques publiques et évoquer les modalités d'accompagnement de ces enfants et jeunes en situation de vulnérabilité.

A l'heure où une logique de parcours se substitue à une logique de places, les établissements ont à amorcer un virage structurel qui va les amener à revisiter leurs organisations, développer les coordinations, faire évoluer les cultures et pratiques professionnelles. L'objectif d'une inclusion la plus large pour tous, dans le cadre d'un accompagnement étayé, va les conduire à penser d'autres modalités d'organisation et d'accompagnement, en mobilisant les ressources de leurs territoires, et en s'engageant dans une coresponsabilité sur les situations les plus complexes. Les enjeux sont donc fondamentaux ; nous aurons à cœur de les mettre en débat et de contribuer à les éclairer à partir de regards croisés lors de ces journées.





Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations

*en faveur des personnes en situation de vulnérabilité*

35 avenue de Paris - 45000 ORLEANS - Tél. 02 38 74 56 00

[www.creaicentre.org](http://www.creaicentre.org)